

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2544

12 octobre 2012

SOMMAIRE

Access Travail Temporaire S.A.	122109	Kiawah Island Capital Advisers S.à r.l. ...	122103
AFG Luxembourg S.à r.l.	122109	Leo Participations S.A.	122102
Algeco Scotsman Global S.à r.l.	122110	Luxembourg Hydro Power	122110
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.	122100	New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR .	122081
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.	122102	Private Finance Capital Market & Equities S.A.	122097
Alliance Data Luxembourg S.à r.l.	122108	Sera Immobilière S.A.	122109
Alset IP S.à r.l.	122108	SES Latin America	122097
Aon Global Risk Consulting Luxembourg	122109	Shirley Investments S.à r.l.	122097
Apone S.A.	122112	Sogemark Holding S.A.	122098
Apone S.A.	122110	Tamweelview Co-investment I S.à r.l. ...	122098
Apone S.A.	122112	Tanagra S.A.	122098
ARM Holdings S.C.A.	122066	Tea Invest S.A.	122099
Atomic Pizza S.à r.l.	122103	Teknimed International S.A.	122099
Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding)	122101	Transsped GmbH	122100
Diamonds Management S.A.	122096	Trinacria Italia S.à r.l.	122100
Europa Rock S.à r.l.	122097	Versailles Securities S.à r.l.	122100
Higrise S.à r.l.	122094	VII Strand A S.à r.l.	122101
H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Six S.à r.l.	122066	VII Strand B S.à r.l.	122101
Intekbio S.A.	122099	Vulgaris S.à r.l.	122102
Kaiserkarree S.à r.l.	122099	Woodlander Project S.A.	122102

**ARM Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Six S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 169.669.

In the year two thousand and twelve on the twentieth day of August,

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1 H.I.G. Europe Capital Partners LP., a limited partnership organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY, George Town, Grand Cayman, registered with the Registrar of companies under number 19677 (the Limited Shareholder 1),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal; and

2 ARM Holdings S.A., a public company limited by shares (société anonyme) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, in the process of being registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies and with a share capital of EUR 31,000 (the Managing Shareholder),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

3 H.I.G. Europe – ARM Holdings, Ltd, a limited company organised and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Ugland House, South Church Street, KY, George Town, Grand Cayman, registered with the Registrar of companies under number MC - 270791 (the Limited Shareholder 2),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, whose professional address is in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal;

the Managing Shareholder, the Limited Shareholder 1 and the Limited Shareholder 2 are together referred to as the Shareholders.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Managing Shareholder, the Limited Shareholder 1 and the Limited Shareholder 2 and the undersigned notary, the powers of attorney will remain attached to this Deed to be registered with it.

The Shareholders, represented as set out above, have requested the undersigned notary to record the following:

The Limited Shareholder 1 acting as the sole shareholder of H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Six S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 169669, incorporated on the twenty ninth of May two thousand and twelve pursuant to a deed executed before Maître Henri HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Official Journal of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, No. 1845 of the twenty-fourth of July two thousand and twelve (the Company), hereby resolve as follows:

First resolution

To convert the present twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in the share capital of the Company with immediate effect into:

- ten thousand (10,000) Class A1 ordinary shares in the Company;
- two thousand (2,000) Class A2 ordinary shares in the Company; and
- five hundred (500) Class C ordinary shares in the Company.

Second resolution

To increase the share capital of the Company with immediate effect by an amount of eighteen thousand five hundred and one euro (EUR 18,501) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred ordinary shares all with a par value of one euro each (EUR 1), to thirty one thousand and one euro (EUR 31,001), by the issue of:

- one (1) new management share in the Company having a par value of one euro (EUR 1) (the Management Share) to the Managing Shareholder;
- ten thousand (10,000) new Class A1 ordinary shares in the Company having a par value of one euro (EUR 1) each to the Limited Shareholder 2;
- eight thousand (8,000) new Class A2 ordinary shares in the Company having a par value of one euro (EUR 1) each to the Limited Shareholder 2; and

- five hundred (500) new Class C ordinary shares in the Company having a par value of one euro (EUR 1) each to the Limited Shareholder 2.

The Managing Shareholder subscribes for one (1) Management Share in the capital of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1), and agrees to pay such amount in full by a contribution in cash of one euro (EUR 1), which payment the Company hereby accepts.

The Limited Shareholder 2 subscribes for ten thousand (10,000) Class A1 ordinary shares, eight thousand (8,000) Class A2 ordinary shares and five hundred (500) Class C ordinary shares in the capital of the Company, having an aggregate nominal value of eighteen thousand five hundred euro (EUR18,500), and agrees to pay such amount in full by a contribution in cash of eighteen thousand five hundred euro (EUR18,500), which payment the Company hereby accepts.

The amount of eighteen thousand five hundred and one euro (EUR 18,501) is at the Company's disposal, evidence of which has been given to the undersigned Notary.

The Shareholders, acting as all of the shareholders of H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Six S.à r.l. hereby resolve as follows:

Third resolution

To change the legal form of the Company without discontinuance, from its current legal form as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) to a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions).

The conversion is effected on the basis of a report of the appointed réviseur d'entreprises agréé prepared in accordance with Article 26-1 and Article 31-1 of the Law of 10th August 1915 on Commercial Companies, a copy of which report has been handed to the present Notary.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the verification procedures applied as described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Company is not at least equal to the Company's accounting net book value amounting to EUR 31,002.01. This net asset value is at least equal to the number and the nominal value of the shares to be issued in return at the time of the conversion of H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Six S.à r.l. into a "Société en commandite par actions" (corporate partnership limited by shares). The Company's corporate capital amounts to EUR 31,001.00, represented by 1 management share having a par value of EUR 1.00, 20,000 Class A1 ordinary shares having a par value of EUR 1,00 each, 10,000 Class A2 ordinary shares having a par value of EUR 1,00 each and 1,000 Class C ordinary shares having a par value of EUR 1,00 each, and is above the minimum capital of a "Société en commandite par actions" required by the Law."

As a result of the conversion of the legal form of the Company to a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) the existing shares as issued in the Company shall be exchanged as against the same number of shares in the corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) with the rights attaching to same in the replacement Articles of Association of the Company referred to in the Sixth Resolution referenced below.

Fourth resolution

To change the name of the Company to "ARM Holdings SCA" and resolve to amend Article 1.1 of the articles of association of the Company (the Articles), so that it reads as follows:

"The name of the corporate partnership limited by shares is "ARM Holdings SCA " (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles)."

Fifth resolution

That the Managing Shareholder will be the unlimited managing shareholder of the Company and that the Limited Partner 1 and the Limited Partner 2 will be the limited shareholders of the Company.

Sixth resolution

As a result of the preceding resolutions, to amend, restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, which will from the date of this deed read as follows:

I. Name - Types of shareholders - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name / Types of Shareholders.

1.1 The name of the corporate partnership limited by shares is "ARM Holdings SCA " (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

1.2 The Company's shareholders are (i) ARM Holdings S.A., a public limited company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in

the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Managing Shareholder) and (ii) the limited shareholders (associés commanditaires) upon conversion of the Company and any person or entity that becomes a limited shareholder (associé commanditaires) from time to time (collectively the Limited Shareholders).

1.3 The Managing Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

1.4 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing for the shares.

1.5 The Limited Shareholders and the Managing Shareholder are, in the Articles, collectively referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 The Company's registered office is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the Managing Shareholder. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of Shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Managing Shareholder. If the Managing Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any company or enterprise in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 It being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector, the Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may issue convertible funding instruments and warrants. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. The Company may issue warrants or any other instrument which allows the holder of such instrument to subscribe for shares in the Company.

3.3 The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.

4.3 More specifically, in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Managing Shareholder from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined in article 11.1) appoints an administrator (who need not be a shareholder), to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a General Meeting as defined in article 9.1 is held. The administrator must convene the General Meeting within fifteen (15) days of his appointment. At the General Meeting, the shareholders must appoint a successor manager in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the Articles and without the consent of the Managing Shareholder. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The issued share capital is set at thirty one thousand and one Euro (EUR 31,001), represented by fully paid-up shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, consisting of:

- a) Twenty thousand (20,000) Class A1 Ordinary Shares (the Class A1 Shares);
- b) Ten thousand (10,000) Class A2 Ordinary Shares (the Class A2 Shares);
- c) One thousand (1000) Class C Ordinary Shares (the Class C Shares); and
- d) one (1) Management Share (the Management Share).

5.2 The Class A1 Shares, the Class A2 Shares and the Class C Shares are collectively referred to as the Ordinary Shares and the Ordinary Shares and the Management Share are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.3 All Ordinary Shares shall be identical in all respects except in respect of the payment of dividends and in any distribution of assets which are allocated to such Ordinary Shares pursuant to Article 13. All Ordinary Shares purchased or otherwise acquired by the Company shall, if the Managing Shareholder so directs, be cancelled with the effect that the issued number of Ordinary Shares is reduced.

5.4 All Management Shares shall be identical in all respects and shall share rateably in the payment of dividends and in any distribution of assets which are allocated to such Management Shares.

5.5 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. Management Shares may not be redeemed and will not be convertible into any other Shares.

5.6 The Managing Shareholder is authorised, for a period of five (5) years from the date of the publication of this deed to:

- a) increase the current share capital once or several times up to one billion Euro (EUR 1,000,000,000) by the issue of up to one billion (1,000,000,000) new Ordinary Shares, (including, but not limited to the issue of Ordinary Shares on the exercise of warrants that may be issued by the Company from time to time), having the same rights as the existing Ordinary Shares;
- b) limit or withdraw the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares and determine the persons authorised to subscribe for the new Shares; and
- c) record each share capital increase by way of a notarial deed and amend the register of Shares accordingly.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company recognises only one (1) owner per complete Share or fraction of a Share.

6.2 Save for any provisions set out in any securityholders agreement that may be entered into from time to time, between and amongst others, the Company and its Shareholders (a Securityholders Agreement), all Shares vote together and each holder of Shares may cast its votes in any manner it chooses.

6.3 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.4 A register of Shares shall be kept at the registered office and may be examined by any Shareholder on request.

6.5 A Share transfer shall be carried out by the entry in the register of shares of a declaration of transfer, duly signed and dated by either:

- (i) both the transferor and the transferee or their authorised representatives; or
- (ii) any authorised representative of the Company,

following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with Article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 Any document recording the agreement between the transferor and the transferee, which is validly signed by both parties, may be accepted by the Company as evidence of a share transfer. The Company may sign a document recording the agreement between the transferor and transferee on behalf of either the transferor or the transferee if given authority to do so under any power of attorney granted in any Securityholders Agreement or otherwise.

6.7 Any transfer of Shares shall be subject to (i) any transfer restrictions included in any Securityholders Agreement or any other agreement entered into by the shareholders and the Company from time to time and (ii) the notification of such restrictions by the transferor to the transferee and the Company.

6.8 Shares may be issued in denominations of less than one Share. Fractional Shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional Shares may be aggregated into one or more whole Shares.

6.9 The Company may redeem its own Shares within the limits set out in the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Management.

7.1 The Company shall be managed by the Managing Shareholder for the duration of the Company, unless the provisions of article 4.3 apply or the Managing Shareholder is dismissed or resigns for legitimate cause.

7.2 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the Supervisory Board by the Law or the Articles fall within the competence of the Managing Shareholder, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

7.3 The Managing Shareholder may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

7.4 The Managing Shareholder shall be authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more officers or other agents, acting either individually or jointly.

7.5 Transactions entered into by the Company which conflict with the interest of its Managing Shareholder must be recorded in minutes. This does not apply to transactions carried out under normal circumstances in the ordinary course of business. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the Managing Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 8. Representation.

8.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the Managing Shareholder.

8.2 The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any person(s) to whom special signatory powers have been delegated by the Managing Shareholder.

IV. General meetings of shareholders

Art. 9. Powers and Voting rights.

9.1 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

9.2 Each Share entitles the holder to one (1) vote on all matters on which Shareholders have the right to vote.

Art. 10. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

10.1 The Shareholders may be convened to General Meetings by the Managing Shareholder or by the Supervisory Board. The Shareholders must be convened to a General Meeting following a request from Shareholders representing more than one-tenth of the share capital.

10.2 Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders and all bondholders (if any) at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

10.3 General Meetings shall be held at such place and time as specified in the notices.

10.4 If all the Shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

10.5 A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

10.6 Any Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to a participation in person at the meeting.

10.7 Any Shareholder may vote by using the forms provided by the Company for that purpose. Voting forms must contain the date, place and agenda of the meeting and the text of the proposed resolutions. For each resolution, the form must contain three boxes allowing for a vote for or against that resolution or an abstention. Shareholders must return the voting forms to the Company's registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting shall be taken into account in calculating the quorum for the meeting. Voting forms which indicate neither a voting intention nor an abstention shall be considered void.

10.8 Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by a simple majority vote of all Shareholders at a meeting where at least half of the Class A1 Shares are present or represented and all of the Management Shares are present or represented.

10.9 An extraordinary General Meeting may only amend the Articles if: (i) at least one-half of the share capital is present or represented, (ii) at least one-half of the Class A1 Shares is present or represented, and (iii) the agenda indicates the proposed amendments to the Articles, including the text of any proposed amendment to the Company's object or form. If this quorum is not reached, a second General Meeting shall be convened by means of notices published twice in the Mémorial and two Luxembourg newspapers, at an interval of at least fifteen (15) days and fifteen (15) days before the meeting. These notices shall state the date and agenda of the General Meeting and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meetings, resolutions to amend the Articles must be adopted by at least two-thirds of the votes cast, which shall include the consent of the Managing Shareholder unless otherwise specified by these Articles. If the Managing Shareholder is dismissed for legitimate cause (cause légitime), any amendment to article Art.1 of the Articles shall not require the consent of the Managing Shareholder.

10.10 Any change in the nationality of the Company and any increase of a Shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders and bondholders (if any).

V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits

Art. 11. Supervisory Board / Réviseurs d'entreprises.

11.1 The Company shall be supervised by a supervisory board of at least three (3) members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders.

11.2 When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés) who will then replace the Supervisory Board.

11.3 The General Meeting shall appoint the members of the Supervisory Board / approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), and determine their number and remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

11.4 The Supervisory Board must appoint a chairperson from among its members and may choose a secretary.

11.5 The Supervisory Board shall meet at the request of the Managing Shareholder or any of its members.

11.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

11.7 No notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda of the meeting. A member of the Supervisory Board may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Supervisory Board.

11.8 Any member of the Supervisory Board may grant to another member of the Supervisory Board a power of attorney in order to be represented at any Supervisory Board meeting.

11.9 The Supervisory Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Supervisory Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the members present or represented. The chairman shall have a casting vote in the event of a tied vote. Supervisory Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson, by all members present or represented at the meeting, or by the secretary (if any).

11.10 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

11.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Supervisory Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.12 The members of the Supervisory Board may not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company's name, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.

12.1 The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2 Each year, the Managing Shareholder must prepare the balance sheet and profit and loss account, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by the officer(s), the Managing Shareholder and Supervisory Board members to the Company.

12.3 One month before the annual General Meeting, the Managing Shareholder shall provide the Supervisory Board with a report on, and documentary evidence of, the Company's operations. The Supervisory Board shall then prepare a report setting out its proposals.

12.4 The annual General Meeting shall be held at the registered office or any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the third Monday of May each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

12.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the Managing Shareholder's absolute discretion, exceptional circumstances so require.

Art. 13. Allocation of profits.

13.1 Five per cent. (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

13.2 The General Meeting shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. It may decide on the payment of a dividend (in which case the approval of the Managing Shareholder is required), to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

13.3 Profits may be set aside by a resolution of the General Meeting or of the Managing Shareholder (pursuant to Article 13.5) for distribution to shares not yet issued but to be issued at a later date in accordance with the provisions of any Securityholders Agreement that may be entered into from time to time by the shareholders.

13.4 All Distributions with respect to Series 1 CPECs and Shares shall be made in the following manner:

(i) prior to such time as each holder of SCA Preferred Equity Securities has received Aggregate Distributions equal to such holder's Hurdle Return (each, an Eligible Holder), all such Eligible Holders (but for the avoidance of doubt excluding any given Eligible Holder once it has received Aggregate Distributions equal to its Hurdle Return pursuant to this article 13.4(i)) shall be entitled to receive all Distributions made by the Company in respect of the Series 1 CPECs and SCA Shares (the "Tranche 1 Distribution") allocated as follows:

(1) Eligible Holders holding Series 1 CPECs and/or Class A1 Shares shall be entitled to receive a portion of the Tranche 1 Distributions equal to the A1 (Tranche 1) Percentage multiplied by the aggregate Tranche 1 Distributions and such Distributions shall be allocated among such Eligible Holders pro rata based on the number of Series 1 CPECs and Class A1 Shares held by each such Eligible Holder;

(2) Eligible Holders holding Class A2 Shares shall be entitled to receive a portion of the Tranche 1 Distributions equal to the A2 (Tranche 1) Percentage multiplied by the aggregate Tranche 1 Distributions and such Distributions shall be allocated among such Eligible Holders pro rata based on the number of Class A2 Shares held by each such Eligible Holder;

(ii) once the Hurdle Return has been paid in full to each Eligible Holder in accordance with article 13.4(i), the holders of SCA Preferred Equity Securities and Class C Shares shall be entitled to receive all Distributions in respect of the Series 1 CPECs and SCA Shares (the "Tranche 2 Distributions") allocated as follows:

(1) the holders of Series 1 CPECs and/or Class A1 Shares shall be entitled to receive a portion of the Tranche 2 Distributions equal to the A1 (Tranche 2) Percentage multiplied by the aggregate Tranche 2 Distributions and such Distributions shall be allocated among such holders pro rata based on the number of Series 1 CPECs and Class A1 SCA Shares held by each such holder;

(2) the holders of Class A2 Shares shall be entitled to receive a portion of the Tranche 2 Distributions equal to the A2 (Tranche 2) Percentage multiplied by the aggregate Tranche 2 Distributions and such Distributions shall be allocated among such holders pro rata based on the number of Class A2 Shares held by each such holder; and

(3) the holders of Class C Shares shall be entitled to receive a portion of the Tranche 2 Distributions equal to the C (Tranche 2) Percentage multiplied by the aggregate Tranche 2 Distributions and such Distributions shall be allocated among such holders pro rata based on the number of Class C Shares held by each such holder.

For the purpose of this article 13.4, defined terms A1 (Tranche 1) Percentage, A1 (Tranche 2) Percentage, A2 (Tranche 1) Percentage, A2 (Tranche 2) Percentage, Aggregate Distributions, Distributions, C (Tranche 2) Percentage, Hurdle Return, SCA Preferred Equity Securities, Series 1 CPECs and SCA Shares shall have the meaning ascribed to these terms in any Securityholders Agreement that may have been entered into from time to time by the shareholders.

13.5 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Managing Shareholder must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Managing Shareholder must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) the Supervisory Board or the approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés), as applicable, must prepare a report addressed to the Managing Shareholder which must verify whether the above conditions have been met.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting shall appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators shall have full powers to realise the Company's assets and pay its liabilities.

14.2. Subject to article 13, the surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the Shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provision

15.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions may be evidenced in writing, by fax, e-mail or any other means of electronic communication.

15.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

15.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video

conference may appear on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, shall constitute one and the same document.

15.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Transitory provision

The Company's first financial year after its conversion shall begin on the date of this deed and end on the thirty-first (31) of December 2012

Seventh resolution

As a consequence of the conversion referred to above, the Company shall be managed by the Managing Shareholder and as such the existing managers of the Company are hereby discharged from the performance of their duties as from the date of this Deed.

Eighth resolution

To amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes with power of attorney being granted to the Managing Shareholder of the Company, acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the contents of the above resolutions in the register of shareholders of the Company.

Ninth resolution

That Ernst & Young Luxembourg SA, with registered address 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg] is elected to act as external auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company for a period of three (3) years.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and that in the case of divergences, the English text prevails.

This notarial deed is drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representatives of the appearing parties.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingtième jour du mois d'août,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. H.I.G. Europe Capital Partners LP., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe à Uglad House, South Church Street, KY, George Town, Grand Cayman, inscrite au registre des sociétés sous le numéro 19677 (l'Actionnaire Commanditaire 1);

représenté par Mme. Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. ARM Holdings S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 31.000 (l'Actionnaire Commandité);

représenté par Mme. Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3. H.I.G. Europe – ARM Holdings, Ltd, une société (limited company) régie par les lois des Îles Caïmans, dont le siège social se situe à Uglad House, South Church Street, KY, George Town, Grand Cayman, inscrite au registre des sociétés sous le numéro MC - 270791 (l'Actionnaire Commanditaire 2)

représenté par Mme. Sophie Henryon, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

L'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire Commanditaire 1 et l'Actionnaire Commanditaire 2 sont ensemble, désignés comme les Actionnaires.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire Commanditaire 1, l'Actionnaire Commanditaire 2 et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

les Actionnaires, représentés comme ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

L'Actionnaire Commanditaire 1 agissant en qualité d'actionnaire unique de H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-six S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.669, constituée le 29 mai 2012 suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg publié au Mémorial C sous le numéro 1845 du 24 juillet 2012 (la Société), décide par la présente, de:

Première résolution

Convertir, avec effet immédiat, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales actuelles dans le capital social de la Société en:

- dix mille (10.000) parts sociales ordinaires de Classe A1 de la Société;
- deux mille (2.000) parts sociales ordinaires de Classe A2 de la Société; et
- cinq cents (500) parts sociales ordinaires de Classe C de la Société.

Deuxième résolution

D'augmenter le capital social de la Société, avec effet immédiat, d'un montant de dix-huit mille cinq cent un euros (EUR 18.501,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à trente-et-un mille un euros (EUR 31.001) par voie d'émission de:

- une (1) nouvelle part sociale de commandité de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) (la Part Sociale de Commandité) à l'Actionnaire Commandité;
- dix mille (10.000) nouvelles parts sociales ordinaires de Classe A1 de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à l'Actionnaire Commanditaire 2;
- huit mille (8.000) nouvelles parts sociales ordinaires de Classe A2 de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à l'Actionnaire Commanditaire 2; et
- cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires de Classe C de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune à l'Actionnaire Commanditaire 2.

L'Actionnaire Commandité souscrit à une (1) Part Sociale de Commandité dans le capital de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) et accepte de la libérer intégralement par un apport en numéraire d'un euro (EUR 1,-) et la Société accepte cette libération.

L'Actionnaire Commanditaire 2 souscrit à dix mille (10.000) nouvelles parts sociales ordinaires de Classe A1, à huit mille (8.000) nouvelles parts sociales ordinaires de Classe A2, à cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires de Classe C, d'une valeur nominale totale de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500) et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) et la Société accepte cette libération.

Le montant de dix-huit mille cinq cent un euros (EUR 18.501,-) est à la libre disposition de la Société, preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

Les Actionnaires, agissant en qualité de tous les associés de H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Six S.à r.l. décident de ce qui suit:

Troisième résolution

De changer la forme juridique de la Société, sans discontinuité, de sa forme actuelle de société à responsabilité limitée en une société en commandite par actions.

La conversion est réalisée sur la base d'un rapport du réviseur d'entreprise agréé nommé, préparé conformément aux Article 26-1 et 31-1 de la Loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales. Une copie dudit rapport a été remise au notaire instrumentant.

La conclusion du rapport est la suivante:

“Sur base des procédures de vérifications appliquées comme décrit ci-dessus, rien ne pourrait nous laisser penser que la valeur nette des actifs de la Société n'est pas au moins égale à la valeur comptable nette de la Société s'élevant à EUR 31.002,01. Cette valeur d'actif net est au moins égale au nombre et à la valeur nominale des actions devant être émises en contrepartie au moment de la conversion de H.I.G. Luxembourg Holdings Twenty-Six S.à r.l. en une société en commandite par actions. Le capital social de la Société s'élève à EUR 31.001,00 représenté par une action de commandité d'une valeur nominale de EUR 1,00, 20.000 Actions Ordinaires Classe A1 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune, 10.000 Actions Ordinaires Classe A2 d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune et 1.000 Actions Ordinaires Classe C d'une valeur nominale de EUR 1,00 chacune et est supérieur au montant de capital minimum d'un Société en Commandite par Actions tel que requis par la Loi.”

En conséquence de la conversion de forme juridique de la Société en une société en commandite par actions les actions existantes telles qu'é émises par la Société seront échangées contre le même nombre d'actions dans la société en com-

mandite par actions ayant des droits liés tels que décrits dans les Statuts modifiés qui figurent à la sixième résolution ci-dessous.

Quatrième résolution

De modifier la dénomination de la Société en «ARM Holdings SCA» et de modifier l'article 1.1 des statuts de la Société (les Statuts), de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **1.1.** Le nom de la société en commandite par actions est "ARM Holdings SCA" (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).»

Cinquième résolution

Que l'Actionnaire Commandité sera l'actionnaire commandité avec responsabilité illimitée de la Société et que l'Actionnaire Commanditaire 1 et l'Actionnaire Commanditaire 2 seront les actionnaires commanditaires de la Société.

Sixième résolution

De modifier, en conséquence des résolutions précédentes, de refondre et de renuméroter les Statuts dans leur intégralité et dans la mesure du nécessaire, d'insérer ou de modifier les titres des Statuts, qui, à compter de la date des présentes, auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Types d'actionnaires - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination / Types d'actionnaires.

1.1 Le nom de la société en commandite par actions est "ARM Holdings SCA" (la Société). La Société est une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

1.2 Les actionnaires de la Société sont (i) ARM Holdings S.A., une société anonyme régie par les lois du Luxembourg, dont le siège social se situe au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Actionnaire Commandité) et (ii) les associés commanditaires au moment de la conversion de la Société et toute(s) personne(s) ou entité(s) qui deviendra/ont par la suite un associé commanditaire (désignés ensemble comme les Actionnaires Commanditaires).

1.3 L'Actionnaire Commandité est indéfiniment et solidairement responsable des engagements sociaux dans la mesure où ils ne peuvent pas être payés des deniers de la Société.

1.4 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables dans la limite de leurs apports.

1.5 L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble désignés dans les Statuts comme étant les Actionnaires et individuellement comme un Actionnaire.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision de l'Actionnaire Commandité. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 Etant entendu que la Société ne peut conclure de transaction qui l'amènerait à exercer des activités considérées comme étant des activités régulées du secteur financier, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut émettre des instruments de financement convertibles et des warrants. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut

également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. La Société peut émettre des warrants ou tout autre instrument qui permette à son détenteur de souscrire à des actions de la Société..

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs Actionnaires.

4.3 Plus précisément, en cas de mort, incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant l'Actionnaire Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (comme défini à l'article 11.1) désigne un administrateur (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire) qui fera les actes urgents et de simple administration, jusqu'à la réunion d'une Assemblée Générale comme défini à l'article 9.1. L'administrateur doit convoquer l'Assemblée Générale dans la quinzaine de sa nomination. A l'Assemblée Générale, les actionnaires doivent nommer un actionnaire commandité en accord avec les conditions de présence et de majorité requises pour le changement des Statuts et sans l'accord de l'Actionnaire Commandité qui doit être remplacé. A défaut d'une telle nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-et-un mille un euros (EUR 31.001), représenté par des actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, composées de:

- a) Vingt mille (20.000) Actions Ordinaires de Classe A1 (les Actions Classe A1);
- b) Dix mille (10.000) Actions Ordinaires de Classe A2 (les Actions Classe A2);
- c) Mille (1000) actions ordinaires de classe C (les Actions Classe C); et
- d) Une (1) action de commandité (l'Action de Commandité).

5.2. Les Actions Classe A1, les Actions Classe A2 et les Actions Classe C sont collectivement désignées comme les Actions Ordinaires et les Actions Ordinaires et l'Action de Commandité sont collectivement désignés comme les Actions et individuellement une Action.

5.3. Toutes les Actions Ordinaires sont identiques à tous égards sauf lors du paiement de dividendes et de toute distribution d'actifs alloués auxdites Actions Ordinaires en vertu de l'Article 13. Toutes les Actions Ordinaires achetées ou acquises de quelque manière par la Société seront, si l'Actionnaire Commandité le requière, annulées et le nombre d'Actions Ordinaires en sera réduit.

5.4. Toutes les Actions de Commandité sont identiques à tous égards et seront de rang identique lors du paiement de dividendes et de toute distribution d'actifs alloués auxdites Actions de Commandité.

5.5. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. Les Actions de Commandité ne peuvent être rachetées et ne seront pas convertibles en d'autres Actions.

5.6. L'Actionnaire Commandité est autorisé, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication du présent acte, à:

(i) augmenter le capital social existant en une ou plusieurs fois, à hauteur de un milliard d'euros (EUR 1.000.000.000), par l'émission de un milliard (1.000.000.000) de nouvelles Actions Ordinaires (y compris notamment, par l'émission d'Actions Ordinaires par exercice de warrants éventuellement émis dans le temps par la Société), ayant les mêmes droits que les Actions Ordinaires existantes;

(ii) limiter ou supprimer les droits de souscription préférentiels des actionnaires aux nouvelles Actions et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

(iii) faire constater chaque augmentation de capital social par acte notarié et modifier le registre des Actions en conséquence.

Art. 6. Actions.

6.1 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action complète ou fraction d'action.

6.2 Sauf pour toute disposition prévue dans une convention de porteur de titres conclue dans le temps entre autre entre la Société et ses Actionnaires (une Convention de Porteur de Titre), toutes les Actions votent ensemble et chaque détenteur d'actions peut exprimer son vote de la manière qu'il souhaite.

6.3 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.4 Un registre des Actions est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.5 Une cession d'Action(s) s'opère par la mention sur le registre des Actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

- (i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires; ou
- (ii) par un quelconque mandataire de la Société,

suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve du transfert d'Actions. La Société peut signer un document enregistrant l'accord entre le cédant et le cessionnaire pour le compte du cédant ou du cessionnaire si elle en a reçu l'autorisation par procuration accordée grâce à une Convention de Porteur de Titres ou autrement.

6.7 Toute cession d'Actions sera soumise (i) à toute restriction de cession prévue dans une Convention de Porteurs de Titres ou dans tout autre contrat conclu dans le temps entre les actionnaires et la Société et (ii) la notification desdites restrictions par le cédant au cessionnaire et à la Société.

6.8 Les Actions peuvent être émises dans des coupures inférieures à une Action. Les fractions d'Actions auront les mêmes droits que les actions entières, de manière proportionnelle, à condition que les Actions ne puissent voter que si les fractions d'Actions totalisent une ou plusieurs Actions.

6.9 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est gérée par l'Actionnaire Commandité pour la durée de la Société, à moins que l'article 4.3. ne s'applique ou que l'Actionnaire Commandité ne démissionne ou ne soit révoqué pour cause légitime.

7.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence de l'Actionnaire Commandité, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

7.3 Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par l'Actionnaire Commandité à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

7.4 L'Actionnaire Commandité peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs «officers» ou autres agents, agissant seuls ou conjointement.

7.5 Les transactions conclues par la Société qui sont en conflit avec l'intérêt de son Actionnaire Commandité doivent être signalées dans un procès-verbal. Cela ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ne seront affectés ou invalidés par le fait que l'Actionnaire Commandité ou tout autre «officer» de la Société soit intéressé dans la transaction, ou soit un membre du conseil d'administration, un associé, un «officer» ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 8. Représentation.

8.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par la signature de l'Actionnaire Commandité.

8.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par l'Actionnaire Commandité.

IV. Assemblée des actionnaires

Art. 9. Pouvoirs et Droits de vote.

9.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des Actionnaires (chacune une Assemblée Générale).

9.2 Chaque Action donne droit à un (1) vote sur tous les points pour lesquels les Actionnaires ont un droit de vote.

Art. 10. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

10.1 Les Actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative de l'Associé Commandité ou du Conseil de Surveillance. Les Actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

10.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires et obligatoire (le cas échéant) au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.3 Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.5 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.6 Tout Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

10.7 Tout Actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis à cet effet par la Société. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il ne sera tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

10.8 Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix des Actionnaires exprimées lors d'une assemblée à laquelle la moitié au moins des Actions Classe A1 sont présentes ou représentées et toutes les Actions de Commandité sont présentes ou représentées.

10.9 Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si: (i) la moitié au moins du capital social est présente ou représentée, (ii) que la moitié au moins des Actions Classe A1 est présente ou représentée et (iii) que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Lors des deux Assemblées Générales, les résolutions modifiant les Statuts doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées, lesquels doivent inclure l'approbation de l'Associé Commandité, sauf précisé autrement par les Statuts. Si l'Associé Commandité est révoqué pour raison légitime, aucun changement de l'article 1 des Statuts ne requiert l'approbation de l'Associé Commandité.

10.10 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des Actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

V. Contrôle - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 11. Conseil de Surveillance / Réviseurs d'entreprises.

11.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un conseil de surveillance composé d'au moins trois (3) membres (le Conseil de Surveillance), qui ne doivent pas nécessairement être Actionnaires.

11.2 Quand la loi le requiert, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui vont alors remplacer le Conseil de Surveillance.

11.3 L'Assemblée Générale nomme les membres du Conseil de Surveillance / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans, mais peut être renouvelé.

11.4 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

11.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire commandité ou par l'un de ses membres.

11.6 Il est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Surveillance au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

11.7 Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un membre du Conseil de Surveillance peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Surveillance.

11.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut donner une procuration à tout autre membre afin de le représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance.

11.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par le président, par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

11.10 Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

11.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil de Surveillance valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, l'Associé Commandité dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, de l'Associé Commandité et des membres du Conseil de Surveillance envers la Société.

12.3 Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, l'Associé Commandité remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux membres du Conseil de Surveillance, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4 L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième lundi du mois de mai de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

12.5 L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon la discrétion absolue de l'Associé Commandité, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 13. Affectation des bénéfices.

13.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

13.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende (auquel cas l'approbation de l'Associé Commandité est requise), l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

13.3 Des bénéfices peuvent être conservés, décision prise par résolution de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Commandité (en vertu de l'Article 13.5.), pour distribution aux actions qui ne sont pas encore émises mais le seront à une date ultérieure conformément aux dispositions de toute Convention de Porteurs de Titres conclue dans le temps par les actionnaires.

13.4 Toute distribution dans le cadre des CPECs Série 1 et des Actions sera effectuée dans l'ordre suivant:

(i) Tant que chaque détenteur de Titres de Participation Priviliégiés de la SCA n'a pas reçu des Distributions Totales égales à son Rendement Minimal (chacun, un Détenteur Eligible), tous ces Détenteurs Eligibles (mais en tout état de cause, à l'exception de tout Détenteur Eligible dès qu'il a reçu des Distributions Totales égales à son Rendement Minimal en vertu du présent Article 13.4(i)) aura droit à toutes les Distributions effectuées par la Société dans le cadre des CPECs Série 1 et des Actions SCA (la Première Tranche de Distributions) affectées de la manière suivante:

(1) les Détenteurs Eligibles détenant des CPECs Série 1 et/ou des Actions Classe A1 pourront recevoir une partie de la Première Tranche de Distributions équivalant au Pourcentage A1 (Tranche 1) multiplié par la totalité de la Première Tranche de Distributions et ces Distributions seront affectées entre lesdits Détenteurs Eligibles proportionnellement aux nombre de CPECs Série 1 et aux Actions Classe A1 détenus par ledit Détenteur Eligible;

(2) les Détenteurs Eligibles détenant des Actions Classe A2 pourront recevoir une partie de la Première Tranche de Distributions équivalant au Pourcentage A2 (Tranche 1) multiplié par la totalité de la Première Tranche de Distributions et ces Distributions seront affectées entre lesdits Détenteurs Eligibles proportionnellement aux nombre d'Actions Classe A2 détenues par ledit Détenteur Eligible;

(ii) dès que le Rendement Minimal est payé à tous les Détenteurs Eligibles conformément au présent Article 13.4(i), les détenteurs de Titres de Participation Priviliégiés de la SCA et d'Actions Classe C auront droit à toutes les Distributions dans le cadre des CPECs Série 1 et des Actions SCA (la Deuxième Tranche de Distributions) affectées de la manière suivante:

(1) les détenteurs de CPECs Série 1 et/ou des Actions Classe A1 pourront recevoir une partie de la Deuxième Tranche de Distributions équivalant au Pourcentage A1 (Tranche 2) multiplié par la totalité de la Deuxième Tranche de Distributions et ces Distributions seront affectées entre lesdits détenteurs proportionnellement aux nombre de CPECs Série 1 et aux Actions Classe A1 détenus par chacun desdits détenteurs;

(2) les détenteurs d'Actions Classe A2 pourront recevoir une partie de la Deuxième Tranche de Distributions équivalant au Pourcentage A2 (Tranche 2) multiplié par la totalité de la Deuxième Tranche de Distributions et ces Distributions

seront affectées entre lesdits détenteurs proportionnellement aux nombre d'Actions Classe A2 détenues par chacun desdits détenteurs;

(3) les détenteurs d'Actions Classe C pourront recevoir une partie de la Deuxième Tranche de Distributions équivalent au Pourcentage C (Tranche 2) multiplié par la totalité de la Deuxième Tranche de Distributions et ces Distributions seront affectées entre lesdits détenteurs proportionnellement aux nombre d'Actions Classe C détenues par chacun desdits détenteurs.

Aux fins du présent article 13.4, les termes définis Pourcentage A1 (Tranche 1), Pourcentage A1 (Tranche 2), Pourcentage A2 (Tranche 1), Pourcentage A2 (Tranche 2), Distributions Totales, Distributions, Pourcentage C (Tranche 2), Rendement Minimal, Titres de Participation Privilégiés de la SCA, CPECs Série 1 et Actions SCA auront la définition qui leur est attribuée dans toute Convention de Porteurs de Titres conclue dans le temps par les Actionnaires.

13.5 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(a) des comptes intérimaires sont établis par l'Associé Commandité;

(b) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire; et

(c) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Associé Commandité dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(d) le Conseil de Surveillance ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

14.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

14.2. Sous réserve de l'article 13, le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a, est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

15.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

15.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance.

15.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

15.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société après conversion, commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2012.

Septième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, la Société sera administrée par l'Actionnaire Commandité et dès lors, les gérants actuels de la Société sont démis de leurs fonctions à compter de la date du présent Acte.

Huitième résolution

De modifier les livres et registres de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec procuration accordée à l'Actionnaire Commandité de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription du contenu des résolutions précédentes dans le registre des actionnaires de la Société.

122081

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire des comparants, le notaire le signe avec ledit mandataire des parties comparantes.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 août 2012. Relation: EAC/2012/11202. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012119706/845.

(120162446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.099.

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with variable capital qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) (SICAR) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered under the number 113.099 with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, incorporated by a notarial deed enacted on December 2, 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 125 on January 18, 2006 (the «Company»). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a notarial deed enacted on November 15, 2006, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2186 on October 3, 2007 (the "Articles of Association").

The Meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the Meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders presents or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list together with the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing persons and the notary shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares of the Company, representing the whole capital of the Company, are represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been duly informed.

III.- The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment and restatement of the Articles of Association of the Company

2. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolution was taken and approved unanimously:

First resolution

Further to the amendment of the Company's private offering memorandum and also in order to reflect some changes in the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital (SICAR) as amended by a law of 24th October 2008, the Meeting resolves to amend and to fully restate the Articles of Association of the Company, in English and in French, it being understood that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The amended and restated Articles of Association of the Company will have the following wording:

Art. 1. Name. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with variable capital qualifying as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) (SICAR) under the name of "New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR" (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereinafter the "Law"), and by the law of 15 June 2004 relating to the investment company in risk capital, as amended (SICAR) (hereinafter the "SICAR Law") as well as by the present articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Purpose. The purpose of the Company is the investment of its funds available in risk capital in the widest meaning permitted under the SICAR Law, i.e. by direct or indirect investments in entities to be launched, developed or listed.

The Company may also invest the funds available to it in any other assets permitted by the SICAR Law and consistent with its purpose.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the SICAR Law.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within the city of Luxembourg by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The Company may have branches and offices, both in Luxembourg or abroad.

Art. 5. Determination of the investment objectives and policies. The manager(s) shall determine the investment objectives and policies of the Company as well as the course of conduct of the management and the business affairs of the Company in relation thereto, as set forth in the Company's private offering memorandum (the «Memorandum»), in compliance with applicable laws and regulations.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company shall be at any time equal to the Net Asset Value of the Company as defined in article 11 of these Articles. Variations in the capital shall be effected ipso jure and without any publication and filing with the Trade and Companies Register.

The Company has been incorporated with an initial share capital of EUR 262,500 (two hundred sixty-two thousand five hundred euro), represented by 10,500 (ten thousand five hundred) shares.

The minimum share capital of the Company, achieved within twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as an investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque) (SICAR) under the SICAR Law, is of EUR 1,000,000.-(one million euro).

By decision adopted by the extraordinary general meeting of the shareholders held on 15 November 2006, the share capital of the Company has been organized in ten (10) Classes of Shares. The rights and restrictions attached to the different Classes of Shares are as follows:

The holders of Class A Shares shall be entitled to receive with a priority ranking the first profits of the Company available for distribution, excluding any unrealized gains on assets, up to an amount corresponding to the cash available at the level of the Company, and limited to EUR 150,000,000 (one hundred fifty million euro), less the subscription price of such Class of Shares.

The holders of Class B Shares shall be entitled to receive with a priority ranking the next profits of the Company available for distribution, excluding any unrealized gains on assets, up to an amount corresponding to the cash available at the level of the Company, and limited to EUR 150,000,000 (one hundred fifty million euro), less the subscription price of such Class of Shares, provided that the Class A Shares have been redeemed in full.

The holders of Class C Shares shall be entitled to receive with a priority ranking the next profits of the Company available for distribution, excluding any unrealized gains on assets, up to an amount corresponding to the cash available at the level of the Company, and limited to EUR 150,000,000 (one hundred fifty million euro), less the subscription price of such Class of Shares, provided that the Class B Shares have been redeemed in full.

The holders of Class D Shares shall be entitled to receive with a priority ranking the next profits of the Company available for distribution, excluding any unrealized gains on assets, up to an amount corresponding to the cash available at the level of the Company, and limited to EUR 150,000,000 (one hundred fifty million euro), less the subscription price of such Class of Shares, provided that the Class C Shares have been redeemed in full.

The holders of Class E Shares shall be entitled to receive with a priority ranking the next profits of the Company available for distribution, excluding any unrealized gains on assets, up to an amount corresponding to the cash available at the level of the Company, and limited to EUR 150,000,000 (one hundred fifty million euro), less the subscription price of such Class of Shares, provided that the Class D Shares have been redeemed in full.

The holders of Class F Shares shall be entitled to receive with a priority ranking the next profits of the Company available for distribution, excluding any unrealized gains on assets, up to an amount corresponding to the cash available

at the level of the Company, and limited to EUR 150,000,000 (one hundred fifty million euro), less the subscription price of such Class of Shares, provided that the Class E Shares have been redeemed in full.

The holders of Class G Shares shall be entitled to receive with a priority ranking the next profits of the Company available for distribution, excluding any unrealized gains on assets, where the amount is comprised between EUR 150,000,001.- (one hundred fifty million and one euro) and EUR 900,000,000.- (nine hundred million euro) with a maximum amount corresponding to the cash available at the level of the Company, after deduction of the subscription price of such Class of Shares. If a distribution and/or a capital reduction in kind has been received by the Company, Class G shares shall be entitled to all the profits realized and unrealized with a maximum amount corresponding to the fair market value of the assets received in kind less the subscription price of such Class of Shares.

The holders of Class H Shares shall be entitled to receive with a priority ranking the next profits of the Company available for distribution, excluding any unrealized gains on assets, where the amount is comprised between EUR 150,000,001.- (one hundred fifty million and one euro) and EUR 900,000,000.- (nine hundred million euro) with a maximum amount corresponding to the cash available at the level of the Company, after deduction of the subscription price of such Class of Shares, provided that the Class G Shares have been redeemed in full. If a distribution and/or a capital reduction in kind has been received by the Company, Class H shares shall be entitled to all the profits realized and unrealized with a maximum amount corresponding to the fair market value of the assets received in kind less the subscription price of such Class of Shares.

The holders of Class I Shares shall be entitled to receive with a priority ranking the profits of the Company available for distribution, excluding any unrealized gains on assets, where the amount is comprised between EUR 150,000,001.- (one hundred fifty million and one euro) and EUR 900,000,000.- (nine hundred million euro) with a maximum amount corresponding to the cash available at the level of the Company, after deduction of the subscription price of such Class of Shares, provided that the Class H Shares have been redeemed in full. If a distribution and/or a capital reduction in kind has been received by the Company, Class I shares shall be entitled to all the profits realized and unrealized with a maximum amount corresponding to the fair market value of the assets received in kind less the subscription price of such Class of Shares.

The holders of Class J Shares shall be entitled to receive any profits available for distribution, where the distribution is not due to another Class of Shares or when all other Classes of Shares will have been redeemed in full.

The rights attached to any outstanding Class of Shares may not be varied or altered without an extraordinary resolution adopted by the holders of the Shares of the said Class of Shares. All the provisions of the Articles applicable to decisions taken by the shareholders of the Company shall *mutatis mutandis* apply to any decision to be adopted by the holders of a Class of Shares.

The board of managers is authorized without limitation to issue an unlimited number of shares, provided the proportion existing between the different Classes of Shares then outstanding is respected, and shall at any time consider the needs for new cash flow into the Company in view of the acquisition of new assets by the Company throughout the life of the Company. Upon such considerations, the board of managers shall in its absolute discretion determine additional dates for any new subscription period where existing shareholders may but should not be required to top up their commitments or new subscribers are accepted to acquire shares into the Company. Each investor shall be obliged to subscribe proportionately to each outstanding Class of Shares to ensure an equal treatment is respected between investors.

New shares may be issued as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law and regulations provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company. Any such contribution in kind will be valued in a report drafted by the auditor of the Company. Any costs incurred in connection with a contribution in kind of securities or other eligible assets shall be borne by the relevant subscriber (s).

Art. 7. Shares. Shares may only be subscribed by Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors within the meaning of article 2 of the SICAR Law.

All shares will be and remain in registered form.

Each share is entitled to one identical voting right at every meeting of shareholders and where applicable at specific meetings of the holders of Shares of each Class of Shares and each shareholder has voting rights commensurate to such shareholder's ownership of shares.

Art. 8. Transfer of Shares. The Company's shares are freely transferable among shareholders.

In case of a sole shareholder, the shares are freely transferable to nonshareholders. *Inter vivos*, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given in a general meeting, by shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital of the Company and provided that the new shareholders may be qualified as Institutional Investors, Professional Investors or Well-informed Investors.

Shares shall be transferred by instrument in writing in accordance with the Law.

In case of transfer of the Company's shares, the inscription of the transferee in the share register of the Company shall result in the transfer of all rights and obligations attached to the transferred shares, including but not limited to, the obligation to pay for any shares which would not have been paid up in full.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer by shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. Such approval is, however, not required if the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. Restrictions to the subscription and transfer of shares. The Company may in its absolute discretion restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any person, firm or corporate body (hereinafter a «Prohibited Person», which includes any investor who does not qualify as an Institutional Investor, Professional Investor or Well-informed Investor within the meaning of article 2 of the SICAR Law, and for such purposes the Company may:

a) Decline to issue any share and decline to register any transfer of a share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in beneficial ownership of such share by a Prohibited Person,

b) At any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of shares on, the register of shareholders to provide it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's shares rests or will rest with Prohibited Persons,

c) Where it appears to the Company that any person precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person, is a beneficial owner of shares or one or more persons are owners of a proportion of the shares in the Company which would make the Company subject to tax or other regulations of jurisdictions other than Luxembourg, the Company may compulsorily purchase all or part of the shares held by any such person pursuant to the Articles of the Company.

d) Decline to accept the vote of any Prohibited Person at any meeting of the shareholders of the Company.

Art. 10. Redemption of shares. The Company is a closed-ended company and therefore unilateral redemption requests by the shareholders may not be accepted by the Company.

The Company however may redeem shares whenever the manager(s) considers redemption to be in the best interests of the Company.

Redemptions will be made in accordance with the principles set forth in the Memorandum and as set forth below. If the board of managers has decided to redeem the Shares by the Company itself, such Shares will be cancelled.

Art. 11. Determination of the Net Asset Value. The net asset value per share of the Company (the "Net Asset Value") will be determined by the board of managers or an administrative agent designated by the board of managers in euro as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date as further defined in the Memorandum and at least once a year, at the latest on December 31st, every year.

The Net Asset Value will be determined under the responsibility of the board of managers.

The Company will compute the Net Asset Value per Class of Shares as follows:

(i) each Class of Shares A to I is valued according to the rights and restrictions attached to such different Classes of Shares, increased by the subscription price of such Classes of Shares. The Net Asset Value per Share of such Class of Shares equals the Net Asset Value of such Class of Shares divided by the number of outstanding Shares of such Class of Shares on the Valuation Date.

(ii) the Class of J Shares is valued at an amount equal to the total assets of the Company and the distribution rights attributable to such Class of Shares, adjusted if applicable with the liabilities relating to such Class of Shares on the Valuation Date and after deduction of the Net Asset Value of each Class of Shares A to I in existence as of the Valuation Date. The Net Asset Value per Share of such Class of Shares equals the Net Asset Value of such Class of Shares divided by the number of outstanding Shares of such Class of Shares on the Valuation Date.

The board of managers shall take into account the International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV Guidelines) as amended from time to time as well as the generally accepted accounting principles in Luxembourg. This complies with article 5 of the SICAR Law which foresees that the assets of the Company shall be valued on the basis of their fair value.

Where applicable the board of managers may decide to engage a local professional specialized surveyor to provide an independent valuation of the underlying assets.

Investments in private equity securities other than the securities mentioned above shall be valued according to the following principles:

a) Securities dealt on a regulated market will be valued at their latest available market price on the market which is normally the principal market for such securities;

b) Securities not dealt on a regulated market, and securities dealt on a regulated market for which the price as determined pursuant to sub-paragraph (a) is not representative of their fair market value, will be determined based on their fair value determined in good faith;

c) Highly liquid assets will be valued at their latest available market price where listed on a stock exchange and at their fair value determined in good faith where not listed;

d) All other securities and other assets, restricted securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis on dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the board, or to the extent

such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the board of managers.

Art. 12. Suspension of the Determination of the Net Asset Value. The manager or the board of managers, as the case may be, may suspend the determination of the Net Asset Value of the shares in exceptional cases where circumstances so require and provided the suspension is justified having regard to the interests of Shareholders. Such circumstances notably arise during:

- a) any period when, in the reasonable opinion of the board of managers, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons beyond the control of the Company; or
- b) any period when any of the principal stock exchanges or markets, on which any substantial portion of the investment of the Company are quoted or dealt in, is closed otherwise than for ordinary holidays, or during which dealings therein are restricted or suspended; or
- c) the existence of any state of affairs which constitutes an emergency as a result of which disposals or accurate valuation of a substantial portion of the assets owned by the Company would be impracticable; or
- d) any breakdown occurs in the means of information or calculation normally employed in determining the price or value of any of the investments or current stock exchange or market price.

Art. 13. Management.

13.1. - Board meetings. The Company may be managed by one or several managers. Where more than one manager is appointed, the Company shall be managed by a board of managers.

The members of the board of managers may appoint a chairman, who shall preside at the meetings of the managers. The appointment of a chairman shall be necessary where a board of managers is composed of an even number of managers. Resolutions of the board of managers shall be taken by a majority vote of the managers present or represented. In case of an equality of votes, the chairman shall have a casting vote.

No manager need be a shareholder of the Company. The manager(s) shall be appointed by resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders by a resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, as the case may be. The remuneration, if any, of the manager(s) shall be determined in the same manner.

The sole manager or the board of managers, as the case may be, may delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company. The sole manager or the board of managers will determine the powers and remuneration (if any) of the agent, and the duration of its representation as well as any other relevant condition.

The board of managers shall meet when convened by any one manager. Notice stating the business to be discussed, the time and the place, shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except when waived by the consent of each manager, or where all the managers are present or represented.

Meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg or such other place as the board of managers may from time to time determine. At least two meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg per year.

The convening notice shall be given in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, telefax or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

Any manager may act at any meeting by appointing in writing or by any other suitable telecommunication means another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate to a meeting by phone, videoconference, or any suitable telecommunication means allowing all managers participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation is deemed equivalent to a participation in person. Where conference call or video conference is used as a means of communication, these should be initiated and chaired from Luxembourg.

A meeting of managers is duly constituted for all purposes if at the commencement of the meeting there are present in person or represented not less than one-half of the total number of managers, unless there are less than three (3) managers in which case the quorum shall be all of the managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by a resolution approved at a duly constituted meeting of managers of the Company by the affirmative vote of not less than one-half of the managers present or represented who voted and did not abstain.

Resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or by two managers. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting (if any) or any two managers. All such documents will be kept in Luxembourg.

13.2. - Powers of the board of managers. All powers not expressly reserved by the SICAR Law, the Law, the Memorandum and the Articles to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the manager or the board of managers, as the case may be.

13.3. Representation. The Company shall be bound by the signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signatures of any two managers or, to the extent permitted by the SICAR Law, by the single signature of any person to whom the power to sign on behalf of the Company has been validly delegated by decision of the sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, in accordance with this article.

13.4. – Conflict of Interest. The manager or the board of managers, as the case may be, shall be responsible for identifying, managing and mitigating conflicts of interests, as further described in the Memorandum.

13.5. - Liabilities of the managers. No manager assumes any personal liability in relation with any commitment validly made by him in the name of the Company in accordance with these Articles, by reason of his function as a manager of the Company.

Art. 14. Decisions of the sole shareholder. A sole shareholder assumes all powers devolved to the general meeting of shareholders in accordance with the SICAR Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded on minutes or drawn-up in writing.

Art. 15. General meetings of the shareholders. General meetings of shareholders may be convened by the sole manager or the board of managers, as the case may be, failing which by shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be sent to each shareholder at least 8 days before the meeting, specifying the time and place of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting, and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Each shareholder has voting rights commensurate with its, his or her shareholding. Any shareholder may be represented and act at any general meeting by appointing in writing another person to act as such shareholder's proxy, which person needs not be shareholder of the Company.

Resolutions of the general meetings of shareholders are validly taken when adopted by the affirmative vote of shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company. If the quorum is not reached at a first meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second meeting.

Resolutions will be validly taken at this second meeting by a majority of votes cast, regardless of the portion of share capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be adopted by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital.

The holding of shareholders meetings is not compulsory as long as the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In the absence of meetings, shareholders resolutions are validly taken in writing, at the same majority vote cast as the ones provided for general meetings, provided that each shareholder receive in writing by any suitable communication means the whole text of each resolution to be approved prior to his written vote.

When the holding of shareholders meetings is compulsory, a general meeting shall be held annually in Luxembourg at the registered office of the Company on the last Friday of the month of June at 2 p.m. and for the first time in 2007. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 16. Depositary. The Company will enter into a depositary agreement with a Luxembourg bank (the «Depositary») which meets the requirements of the SICAR Law.

The Company's securities, cash and other permitted assets will be held in custody by or in the name of the Depositary, which will fulfill the obligations and duties provided for by the SICAR Law.

If the Depositary desires to withdraw, the manager(s) shall use its best efforts to find a successor Depositary within two months of the effectiveness of such withdrawal. Until the Depositary is replaced, which must happen within such period of two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company.

The manager(s) may terminate the appointment of the Depositary but shall not remove the Depositary unless and until a successor depositary shall have been appointed to act in the place thereof.

The duties of the Depositary shall respectively cease:

(i) in the case of voluntary withdrawal of the Depositary or of its removal by the Company until it is replaced, which must happen within two months, the Depositary shall take all necessary steps for the good preservation of the interests of the shareholders of the Company;

(ii) where the Depositary or the Company have been declared bankrupt, have entered into a composition with creditors, have obtained a suspension of payment, have been put under court controlled management or have been the subject of a similar proceedings or have been put into liquidation;

(iii) where the Luxembourg supervisory authority withdraws its authorization of the Company or the Depositary.

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company starts on the 1st of January of each year and end on the 31 December of the same year, with the exception of the first financial year that started the day of incorporation of the Company and ended on December 31st, 2006.

Art. 18. Annual accounts. Each year, as at the end of the financial year, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall draw up a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law, to which an inventory will be annexed, all together the annual accounts that will then be submitted to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the general shareholders meeting.

Art. 19. Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.

The remaining profit shall be allocated upon proposal made by the board of managers, by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it as set forth in the Memorandum, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Art. 20. Interim dividends. Interim dividend may be distributed upon decision of the board of managers at any time.

Art. 21. Dissolution. The dissolution of the Company shall be resolved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. The Company shall not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any shareholder.

Art. 22. Liquidation. The liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators appointed by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of shareholders by a resolution of the shareholders taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital, which shall determine his/their powers and remuneration. At the time of closing of the liquidation, the assets of the Company will be allocated to the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, to the shareholders as set forth in the Memorandum.

Art. 23. Applicable laws. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and the SICAR Law as such laws have been or may be amended from time to time.

Expenses

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendments to its Articles of Association, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Declarations

There being no further business on the agenda, the Meeting is thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residence, said persons together with us, the notary, signed the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le sept septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés (l' «Assemblée») de New NIBC Luxembourg S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée dotée d'un capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.099, constituée suivant acte notarié du 2 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 125, le 18 janvier 2006 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié du 15 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2186, le 3 octobre 2007 (les «Statuts»).

L'Assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant été constitué, le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales détenues par eux sont renseignés dans la liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations des associés représentés, signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts sociales de la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification et refonte complète des Statuts de la Société

2. Divers

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés, la résolution suivante a été prise à l'unanimité:

Première résolution

Suite à la modification du Mémoire de la Société et aussi afin de refléter les changements intervenus dans la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) telle que modifiée par la loi du 24 octobre 2008, l'Assemblée décide de modifier et de refondre complètement les Statuts de la Société en anglais et en français, étant entendu qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Les nouveaux Statuts modifiés et refondus de la Société seront libellés comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée dotée d'un capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, portant sur les sociétés commerciales (ci-après la «Loi») et par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR) (ci-après la «Loi portant sur la SICAR») ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est le placement de fonds dont elle dispose en valeurs représentatives de capital à risque, au sens le plus large autorisé par la Loi portant sur la SICAR, c'est-à-dire l'apport direct ou indirect dans des entités en vue de leur lancement, de leur développement ou de leur introduction en bourse.

La Société peut également investir les fonds dont elle dispose en tout autre actif autorisé par la Loi portant sur la SICAR et compatible avec son objet.

Par ailleurs, la Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles au développement et à l'accomplissement de son objet au sens le plus large autorisé par la Loi portant sur la SICAR.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance conformément aux Statuts.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés par une résolution de la majorité des associés représentant plus de soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 5. Détermination des objectifs et Politiques d'investissement. Le(s) gérant(s) détermine(nt) les objectifs et politiques d'investissement de la Société ainsi que la ligne de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société en relation avec ces objectifs et politiques, tels que prévus par le mémoire (le «Mémoire») conformément aux lois et règlements applicables.

Art. 6. Capital Social. Le capital social de la Société sera à tout moment équivalent à la Valeur de l'Actif Net de la Société telle que définie à l'article 11 des Statuts. Les variations du capital social se font de plein droit et sans mesure de publicité et d'inscription au registre du commerce et des sociétés.

La Société a été constituée avec un capital social initial de EUR 262,500 (deux cent soixante-deux mille cinq cents euros) représenté par 10,500 dix mille cinq cents parts sociales.

Le capital social minimum de la Société, atteint dans un délai de douze (12) mois à partir de la date à laquelle la Société est autorisée à exercer ses activités sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque (SICAR) soumise à la Loi portant sur la SICAR est de EUR 1.000.000,- (un million d'euros).

Par décision prise en assemblée générale des associés en date du 15 novembre 2006, le capital social de la Société a été réorganisé en 10 (dix) classes de parts sociales. Les droits et obligations attachés aux différentes Classes de Parts Sociales sont établis comme suit:

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A sont autorisés à recevoir les profits de la Société disponibles à la distribution en 1^{er} rang de priorité, jusqu'à un montant correspondant aux liquidités disponibles au niveau de la Société,

déduction faite du prix de souscription d'une telle Classe de Parts Sociales, à l'exclusion tout gain non réalisé sur ces actifs et limités à EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'euro).

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe B sont autorisés à recevoir les profits suivants disponibles de la Société à la distribution en rang de priorité, jusqu'à un montant correspondant aux liquidités disponibles au niveau de la Société, déduction faite du prix de souscription d'une telle Classe de Parts Sociales à l'exclusion tout gain non réalisé sur ces actifs et limités à EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'euro), à condition que les Parts Sociales de classe A aient été entièrement rachetées.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe C sont autorisés à recevoir les profits suivants disponibles de la Société à la distribution en rang de priorité, jusqu'à un montant correspondant aux liquidités disponibles au niveau de la Société, déduction faite du prix de souscription d'une telle Classe de Parts Sociales à l'exclusion tout gain non réalisé sur ces actifs et limités à EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'euro), à condition que les Parts Sociales de Classe B aient été entièrement rachetées.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe D sont autorisés à recevoir les profits suivants disponibles de la Société à la distribution en rang de priorité, jusqu'à un montant correspondant aux liquidités disponibles au niveau de la Société, déduction faite du prix de souscription d'une telle Classe de Parts Sociales à l'exclusion tout gain non réalisé sur ces actifs et limités à EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'euro), à condition que les Parts Sociales de Classe C aient été entièrement rachetées.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe E sont autorisés à recevoir les profits suivants disponibles de la Société à la distribution en rang de priorité, jusqu'à un montant correspondant aux liquidités disponibles au niveau de la Société, déduction faite du prix de souscription d'une telle Classe de Parts Sociales à l'exclusion tout gain non réalisé sur ces actifs et limités à EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'euro), à condition que les Parts Sociales de Classe D aient été entièrement rachetées.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe F sont autorisés à recevoir les profits suivants disponibles de la Société à la distribution en rang de priorité, jusqu'à un montant correspondant aux liquidités disponibles au niveau de la Société, déduction faite du prix de souscription d'une telle Classe de Parts Sociales à l'exclusion de tout gain non réalisé sur ces actifs et limités à EUR 150.000.000,- (cent cinquante millions d'euro), à condition que les Parts Sociales de Classe E aient été entièrement rachetées.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe G sont autorisés à recevoir les profits disponibles de la Société à la distribution en rang de priorité, lorsque le montant est compris entre EUR 150.000.001 (cent cinquante millions et un euro) et EUR 900.000.000 (neuf cent millions d'euro) avec un montant maximal correspondant aux liquidités disponibles au niveau de la Société, déduction faite du prix de souscription d'une telle Classe de Parts Sociales. Si la distribution et/ou la réduction de capital en nature a été faite par la Société, les Parts Sociales de Classe G bénéficieront de tous les profits réalisés ou non jusqu'à un montant maximal correspondant à la valeur de marché des actifs reçus, déduction faite du prix de souscription de cette Classe de Parts Sociales.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe H sont autorisés à recevoir les profits disponibles à la distribution en rang de priorité, lorsque le montant est compris entre EUR 150.000.001 (cent cinquante millions et un euro) et EUR 900.000.000 (neuf cent millions d'euro) avec un montant maximal correspondant aux liquidités disponibles au niveau de la Société, déduction faite du prix de souscription d'une telle Classe de Parts Sociales. Si la distribution et/ou la réduction de capital en nature a été faite par la Société, les Parts Sociales de Classe H bénéficieront de tous les profits réalisés ou non jusqu'à un montant maximal correspondant à la valeur de marché des actifs reçus, déduction faite du prix de souscription de cette Classe de Parts Sociales.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe I sont autorisés à recevoir les profits disponibles à la distribution en rang de priorité, lorsque le montant est compris entre EUR 150.000.001 (cent cinquante millions et un euro) et EUR 900.000.000 (neuf cent millions d'euro) avec un montant maximal correspondant aux liquidités disponibles au niveau de la Société, déduction faite du prix de souscription d'une telle Classe de Parts Sociales. Si la distribution et/ou la réduction de capital en nature a été faite par la Société, les Parts Sociales de Classe I bénéficieront de tous les profits réalisés ou non jusqu'à un montant maximal correspondant à la valeur de marché des actifs reçus, déduction faite du prix de souscription de cette Classe de Parts Sociales.

Les détenteurs de Parts Sociales de Classe J sont autorisés à recevoir les profits disponibles à la distribution, pour autant que la distribution ne soit pas réservée à une autre Classe de Parts Sociales ou lorsque toutes les autres Classes de Parts Sociales auront été rachetées en totalité.

Les droits attachés aux parts sociales émises ne pourront être modifiés sans une décision extraordinaire adoptée par les détenteurs de parts sociales de la Classe de Parts Sociales concernée. Toutes les dispositions des Statuts applicables aux décisions prises par les associés de la Société s'appliquent mutatis mutandis aux décisions prises par les détenteurs d'une Classe de Parts Sociales.

Le conseil de gérance est autorisé sans limitation à émettre un nombre illimité de parts sociales à condition que la proportion existante entre les différentes Classes de Parts Sociales émises soit respectée et peut à tout moment considérer avoir besoin de nouveaux flux financiers en vue d'acquiescer de nouveaux capitaux par la Société au cours de la vie de cette dernière. Sur base de ces considérations, le conseil de gérance peut à sa seule discrétion établir de nouvelles dates pour toute nouvelle période de souscription lorsque des associés existants seront autorisés à accroître leurs

engagements ou de nouveaux investisseurs seront autorisés à acquérir des parts sociales dans la Société. Chaque investisseur sera obligé de souscrire proportionnellement chaque Classe de Parts Sociales émise afin d'assurer un traitement égalitaire entre les investisseurs.

De nouvelles parts sociales peuvent être émises suivant les modalités prévues dans le cadre d'une participation en numéraire des titres ou avoirs, conformément aux conditions requises par la loi et les règlements luxembourgeois, à condition que ces titres ou avoirs soient conformes à la politique d'investissement et la stratégie de la Société. Un tel apport en nature sera évalué dans un rapport rédigé par le réviseur d'entreprises de la Société conformément aux exigences de la Loi. Les coûts encourus par suite d'un apport en nature seront à charge de l'investisseur ou des investisseurs concernés.

Art. 7. Parts Sociales. Les parts sociales sont réservées exclusivement aux Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels et Investisseurs Avertis au sens de l'article 2 de la Loi portant sur la SICAR.

Toutes les parts sociales seront émises sous forme nominative.

Chaque part sociale donne droit à une voix identique lors des assemblées générales des Associés et pour autant que de besoin, lors des Assemblées spéciales des détenteurs des parts sociales de chaque Classe de Parts Sociales. Chaque Associé dispose d'un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.»

Art. 8. Transfert de parts sociales. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles à des non-associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société et sous réserve que ces nouveaux associés puissent être qualifiés d'Investisseurs Institutionnels, Investisseurs Professionnels ou Investisseurs Avertis.

Les parts sociales sont transférées au moyen d'un écrit conformément à la Loi.

En cas de transfert de parts sociales de la Société, l'inscription du cessionnaire dans le registre de la Société entraînera le transfert de tous les droits et obligations attachés aux parts sociales ainsi transférées en ce compris l'obligation de payer le solde des parts sociales qui n'auraient pas été entièrement libérées.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant soixante-quinze pourcent (75%) du capital social. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Restrictions à la souscription et au rachat de parts sociales. La Société peut à son entière discrétion restreindre ou empêcher la possession de ses parts sociales par toute personne, firme ou société (ci-après «Personne Non Autorisée»), laquelle inclut tout investisseur qui ne dispose pas de la qualité d'Investisseur Institutionnel, Investisseur Professionnel ou Investisseur Averti conformément à l'article 2 de la Loi portant sur la SICAR, et la Société pourra à cet effet:

a) refuser l'émission des parts sociales et l'inscription du transfert d'une part sociale, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété économique d'une telle part sociale à une Personne Non Autorisée,

b) à tout moment, demander à toute personne dont le nom figure sur le registre des associés ou toute autre personne qui demande d'y faire inscrire le transfert de parts sociales de lui fournir tous renseignements qu'elle estime nécessaires, joints d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces parts sociales appartiennent ou appartiendront économiquement à une Personne Non Autorisée,

c) S'il apparaît à la Société qu'une personne non autorisée à détenir des parts sociales de la Société est, seule ou avec d'autres personnes, le bénéficiaire économique ou qu'une ou plusieurs personnes sont les propriétaires économiques d'une partie des parts sociales de la Société qui pourraient soumettre la Société à des dispositions fiscales ou toutes autres dispositions que celles visées par la législation luxembourgeoise, la Société pourra enjoindre la vente de toutes ou partie des parts sociales détenues par une telle personne conformément aux Statuts de la Société,

d) Refuser d'accepter, lors de toute assemblée générale des associés de la Société, le vote de toute Personne Non Autorisée.

Art. 10. Rachat des parts sociales. La Société est de type fermé, et par conséquent, les demandes unilatérales de rachat par les associés ne peuvent pas être acceptées par la Société.

La Société peut néanmoins procéder au rachat des parts sociales lorsque le(s) gérant(s) considère(nt) que le rachat se fait dans l'intérêt de la Société.

Les rachats auront lieu conformément aux principes prévus dans le Mémoire et ci-dessus. Si le conseil de gérance décide de procéder au rachat des parts sociales par la Société elle-même, lesdites parts sociales seront annulées.

Art. 11. Détermination de la Valeur de l'Actif Net. La Valeur de l'Actif Net par part sociale de la Société (la «Valeur de l'Actif Net») sera déterminée par le conseil de gérance ou un agent ad hoc choisi par le conseil de gérance. Cette Valeur de l'Actif Net sera fixée en euro par part sociale et devra être déterminée, pour chaque Date d'Evaluation, telle que plus amplement définie dans le Mémoire et en tout état de cause au moins une fois par an, au plus tard le 31 décembre de chaque année.

La Valeur de l'Actif Net sera déterminée sous la responsabilité du conseil de gérance.

La Société calculera la Valeur Nette d'Actif par Classe de Parts Sociales comme suit:

(i) chaque Classe de Parts Sociales de A à I est évaluée conformément aux droits et obligations attachés aux Classes de Parts Sociales, augmentée par le prix de souscription des Classes de Parts Sociales. La Valeur de l'Actif Net par Part Sociale d'une telle Classe de Parts Sociales est égale à la Valeur de l'Actif Net d'une telle Classe de Parts Sociales divisée par le nombre de parts sociales restantes d'une telle Classe de Parts Sociales à la Date d'Evaluation.

(ii) la Classe de Parts Sociales J est évaluée conformément à la totalité des actifs de la Société et les droits à distribution attribuables à chaque Classe de Parts Sociales, ajusté si besoin des obligations liées à chaque Classe de Parts Sociales à la Date d'Evaluation. La Valeur de l'Actif Net par Part Sociale d'une telle Classe de Parts Sociales est égale à la Valeur de l'Actif Net d'une telle Classe de Parts Sociales divisée par le nombre de parts sociales restantes d'une telle Classe de Parts Sociales à la Date d'évaluation

Le conseil de gérance prendra en considération les International Private Equity and Venture Capital Valuation Guidelines (IPEV Guidelines) tels que modifiées le cas échéant, ainsi que les principes comptables généralement acceptés au Luxembourg. Ces dispositions se conforment à l'article 5 de la Loi portant sur la SICAR qui prévoit que l'évaluation des actifs de la Société se base sur la juste valeur.

Le conseil de gérance peut engager un expert professionnel local pour fournir une évaluation indépendante des actifs sous-jacents.

Les investissements dans des titres autres que ceux mentionnés ci-dessus devront être évalués conformément aux principes suivants:

a) Les titres négociés sur un marché réglementé seront évalués au dernier cours de marché sur le marché qui est normalement le marché principal pour ces titres,

b) Les titres ne faisant l'objet d'un marché réglementé ainsi que les titres négociés sur un marché réglementé pour lesquels le prix déterminé conformément à l'alinéa a) ci-dessus ne constituent pas une juste valeur, seront évalués sur la base de leur juste valeur, déterminé de bonne foi;

c) Les actifs immédiatement liquides seront évalués à la valeur de marché visée par le marché réglementé s'il en est et à défaut à leur juste valeur estimée de bonne foi;

d) Tous autres titres ou avoirs pour lesquels aucune cotation officielle n'est disponible, seront évalués sur base de cotation fournie par un cambiste ou par un service de pricing approuvé par le conseil de gérance ou, dans la mesure où ce prix ne serait pas représentatif de la valeur de marché, ces titres et autres avoirs seront évalués à leur juste valeur, conformément aux procédures établies par le conseil de gérance.

Art. 12. Suspension de la détermination de la Valeur de l'Actif Net. Le gérant ou le conseil de gérance, selon le cas, pourra exceptionnellement suspendre la détermination de la Valeur de l'Actif Net des parts sociales lorsque les circonstances l'exigeront à la condition que cette suspension soit justifiée au regard des intérêts des Associés. Ces circonstances peuvent notamment être les suivantes:

a) toute période durant laquelle, de l'avis raisonnable du conseil de gérance, une juste évaluation des avoirs de la Société est impossible pour des raisons échappant au contrôle de la Société; ou

b) toute période durant laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou les autres marchés sur lesquelles une part substantielle des avoirs de la Société est cotée ou négociée, est fermée pour d'autres motifs que les congés ordinaires ou toute période durant laquelle les opérations dans ces bourses ou sur ces marchés sont restreintes ou suspendues; ou

c) l'existence d'une situation d'urgence en conséquence de laquelle la Société ne peut disposer de ses avoirs ou ne peut être en mesure de les évaluer;

d) toute interruption des moyens de communication ou de calcul normalement utilisés pour déterminer le prix ou la valeur d'un quelconque investissement de la Société, un cours de bourse ou d'un prix de marché.

Art. 13. La gérance.

Art. 13.1. Conseil de gérance. La Société peut être gérée par un gérant unique ou plusieurs gérants. Dans le cas où plus d'un gérant est nommé, la Société sera gérée par un conseil de gérance.

Les membres du conseil de gérance pourront désigner un président qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance. La nomination d'un président est requise pour autant que le conseil de gérance est composé d'un nombre pair de gérants. Les décisions du conseil de gérance sont prises à la majorité des votes des gérants présents et représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il devait y avoir égalité des voix, le président aura voix prépondérantes.

Aucun gérant n'a besoin d'être associé de la Société. Le(s) gérant(s) sont nommés par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social. La rémunération, le cas échéant, du ou des gérant(s) sera déterminée de la même manière.

Le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut déléguer son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, qui n'ont pas à être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le gérant unique ou le conseil de gérance déterminera les pouvoirs et rémunération (s'il y a lieu) des agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres modalités ou conditions de leur mandat.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant. La convocation détaillant les points à l'ordre du jour, l'heure et le lieu de la réunion, sera donnée à l'ensemble des gérants au moins 24 heures à l'avance, sauf quand il y est renoncé par chacun des gérants, ou lorsque tous les gérants sont présents ou représentés.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront au Luxembourg ou à tout autre endroit que le conseil de gérance aura déterminé, le cas échéant. Au moins deux réunions du conseil de gérance devront se tenir au Luxembourg par an.

Convocation sera donnée par écrit, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication électronique capable de constituer une preuve de cette convocation. Si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, en original, par télécopie, télex, télécopie ou e-mail, par chaque membre du conseil de gérance de la Société.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par tout autre moyen de communication adéquat un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des gérants participant à la réunion de s'entendre les uns les autres au même moment. Une telle participation sera réputée équivalente à une participation physique. Lorsque le téléphone, la vidéoconférence ou un autre moyen de communication est utilisé, ceux-ci doivent être initiés du Luxembourg.

Une réunion du conseil de gérance est dûment tenue, si au commencement de celle-ci, la moitié du nombre total de gérants de la Société est présente en personne ou représentée, sauf lorsque le conseil de gérance est composée de moins de trois (3) gérants auquel cas, le quorum sera de tous les gérants.

Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement par une résolution approuvée lors d'une réunion du conseil de gérance de la Société dûment réunie, par vote d'au moins la moitié des gérants présents ou représentés qui ont voté et ne se sont pas abstenus.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par deux gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux devant servir à des fins juridiques ou pour tout autre objet seront signés par le président ou deux gérants. Tous ces documents seront conservés au Luxembourg.

Art. 13.2. Pouvoirs des gérants. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi portant sur la SICAR, la Loi, le Mémoire ou les Statuts à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du gérant unique ou du conseil de gérance, le cas échéant.

Art. 13.3. Représentation. La Société sera liée par la signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou conformément à la Loi portant sur la SICAR, par la seule signature de toute personne à qui la Société aura délégué ce pouvoir par le biais de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérant, par son conseil de gérance, conformément à cet article.

Art. 13.4. Conflit d'intérêts. Le gérant ou le conseil de gérance le cas échéant est responsable d'identifier, gérer et minimiser les conflits d'intérêts comme plus amplement décrit dans le Mémoire.

Art. 13.5. Responsabilité des gérants. Aucun gérant n'assume de responsabilité personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société dans le cadre de ses fonctions de gérant de la Société et conformément aux Statuts.

Art. 14. Décision de l'associé unique. Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi portant sur la SICAR.

Hormis les opérations courantes conclues à des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent faire l'objet de procès-verbaux ou être établis par écrit.

Art. 15. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales d'associés peuvent être convoquées par le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, à défaut, par les associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour devront être envoyées à chaque associé au moins 8 jours avant l'assemblée en indiquant l'heure et le lieu de la réunion.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé dispose d'un droit de vote proportionnellement aux parts sociales qu'il détient. Tout associé peut se faire représenter et agir à toute assemblée générale en nommant comme mandataire et par écrit un tiers qui n'a pas à être associé de la Société.

Les résolutions de l'assemblée générale des associés sont valablement adoptées par vote des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première assemblée, les associés seront convoqués par lettre recommandée à une deuxième assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront valablement adoptées à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les résolutions décidant de modifier les Statuts seront prises seulement par une résolution de la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social.

La tenue d'assemblées générales d'associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés ne dépasse pas vingt-cinq (25). En l'absence d'assemblée, les résolutions des associés sont valablement prises par écrit à la même majorité des votes exprimés que pour une assemblée générale, et pour autant que chaque associé ait reçu, par tout moyen de communication approprié, l'intégralité du texte de chaque résolution soumise à approbation, préalablement à son vote écrit.

Lorsque la tenue d'une assemblée générale est obligatoire, une assemblée générale devra être tenue annuellement à Luxembourg au siège social de la Société le dernier vendredi du mois de juin à 14 heures et pour la première fois en 2007. Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le prochain jour ouvré suivant ce jour férié.

Art. 16. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois (le «Dépositaire») répondant aux conditions prévues dans la Loi portant sur la SICAR.

Les valeurs, espèces et autres avoirs autorisés de la Société seront détenus par ou au nom du Dépositaire, qui sera tenu des obligations et devoirs mis à sa charge par la Loi portant sur la SICAR.

Si le Dépositaire désire se retirer, le(s) gérant(s) s'efforcera/ont de trouver un remplaçant dans un délai de deux mois à compter de l'opposabilité d'un tel retrait. Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne préservation des intérêts des associés de la Société.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent mettre fin aux fonctions du Dépositaire mais ne pourra/ont révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Les fonctions du Dépositaire prennent respectivement fin:

(i) en cas de retrait du Dépositaire intervenu de sa propre initiative ou celle de la Société; en attendant son remplacement qui doit avoir lieu dans les deux mois, le Dépositaire doit prendre toutes les mesures nécessaires pour préserver les intérêts des associés de la Société;

(ii) lorsque le Dépositaire ou la Société a été déclaré en faillite, admis au bénéfice du concordat, du sursis de paiement, de la gestion contrôlée ou d'une mesure analogue ou mis en liquidation;

(iii) lorsque l'autorité de surveillance luxembourgeoise retire son agrément à la Société ou au Dépositaire.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui a commencé le jour de la constitution de la Société et s'est terminé le 31 décembre 2006.

Art. 18. Comptes annuels. Tous les ans, à la fin de l'exercice social, le conseil de gérance ou le gérant unique, le cas échéant, dressera un bilan et un compte de pertes et profits conformément la Loi, auxquels un inventaire sera annexé, l'ensemble de ces documents constituant les comptes annuels sera soumis à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés à l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Bénéfices. Le solde du compte de pertes et profits, après la déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Le bénéfice restant sera affecté, sur proposition du conseil de gérance, par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution telle que prévue dans le Mémoire, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Art. 20. Dividendes intérimaires. Les dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment sur décision du conseil de gérance.

Art. 21. Dissolution. La dissolution de la Société sera décidée par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par un vote positif de la majorité des associés, représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civils, la déconfiture ou la faillite d'un associé.

Art. 22. Liquidation. La liquidation de la Société sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés par une résolution prise par la majorité des associés et représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, résolution qui déterminera son/leurs pouvoir(s) et rémunération(s). Au moment de la clôture de liquidation, les avoirs de la Société seront attribués à l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, aux associés tels que prévu dans le Mémoire.

Art. 23. Lois applicables. Toutes les matières non régies par les Statuts seront soumises aux dispositions de la Loi et de la Loi portant sur la SICAR, telles que ces lois ont été ou seront modifiées en temps opportun.

122094

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison de la modification de ses Statuts, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Déclarations

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 septembre 2012. Relation: LAC/2012/42626. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119830/737.

(120162110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Highrise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.943.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-third day of August.

Before Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1. Capvis Equity III L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of Jersey, with registered office at 28, New Street, JE - JE2 3TE St. Helier and registered with the Jersey Financial Services Commission under the number 909, duly represented by its general partner Capvis General Partner III Limited, a private limited liability company, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 28 New Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3TE, UK, registered with the Companies Registry of the Jersey Financial Services Commission under the Registered Number 95863,

being the holder of three million seven hundred eight thousand three hundred thirty-three (3,708,333) shares in registered form, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each,

here represented by Mrs Antje Reibold, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Jersey on 21 August 2012, and

2. Capvis III Limmat L.P., a limited partnership, incorporated under the laws of Jersey, with registered office at 28, New Street, JE - JE2 3TE St. Helier and registered with the Jersey Financial Services Commission under the number 956, duly represented by its general partner Capvis General Partner III Limited, a private limited liability company, incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at 28 New Street, St Helier, Jersey, Channel Islands, JE2 3TE, UK, registered with the Companies Registry of the Jersey Financial Services Commission under the Registered Number 95863,

being the holder of forty-one thousand six hundred sixty-seven (41,667) shares in registered form, with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each,

here represented by Frau Antje Reibold, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Jersey on 21 August 2012;

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing parties are all shareholders of Highrise S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 154.943, having its registered office at 12F, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, on 11 August 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 1st October 2010, number 2059 (the "Company"). The articles of association have not been amended since.

The appearing parties, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirements, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Resolution to close the Company's current financial year on 30 September 2012 and to change the financial year of the Company to henceforth commence on 1 October of each year and end on the last day of September of the following year.

2. Resolution to amend article 13.1 of the articles of association of the Company accordingly.

3. Miscellaneous.

Then the general meeting of shareholders, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to close the Company's financial year on 30 September 2012 and to change the financial year of the Company to henceforth commence on 1 October of each year and end on the last day of September of the following year.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting of shareholders resolves to amend article 13.1. of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **13.1.** The financial year begins on the first (1) of October of each year and ends on the thirtieth (30) of September of the following year.”

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties represented as stated above, the present deed is worded in English, followed by a German version. In case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Follows the German translation of the foregoing deed

Im Jahre zweitausendundzwölf, den dreiundzwanzigsten Tag im August,

Vor uns, Maître Jean Joseph Wagner, Notar mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

ERSCHIEN

1. Capvis Equity III L.P. eine Kommanditgesellschaft nach dem Recht von Jersey, mit Gesellschaftssitz in 28, New Street, JE-JE2 3TE St. Helier, eingetragen bei der Jersey Financial Services Commission unter der Nummer 909, vertreten durch ihren persönlich haftenden Gesellschafter Capvis General Partner III Ltd., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht von Jersey, mit Gesellschaftssitz in 28, New Street, JE-JE2 3TE St. Helier, eingetragen bei der Jersey Financial Services Commission unter der Nummer 95863,

welche drei Millionen siebenhundertachttausenddreihundertdreiunddreißig (3,708,333) Gesellschaftsanteile in registrierter Form mit einem Nominalwert von einem (1) Eurocent (EUR 0,01) hält,

hier vertreten durch Dr. Antje Reibold, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 21. August 2012 in Jersey erteilten Vollmacht.

2. Capvis III Limmat L.P. eine Kommanditgesellschaft nach dem Recht von Jersey, mit Gesellschaftssitz in 28, New Street, JE-JE2 3TE St. Helier, eingetragen bei der Jersey Financial Services Commission unter der Nummer 956, vertreten durch ihren persönlich haftenden Gesellschafter Capvis General Partner III Ltd., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach dem Recht von Jersey, mit Gesellschaftssitz in 28, New Street, JE-JE2 3TE St. Helier, eingetragen bei der Jersey Financial Services Commission unter der Nummer 95863,

welche einundvierzigtausendsechshundertsiebenundsechzig (41,667) Gesellschaftsanteile in registrierter Form mit einem Nominalwert von einem (1) Eurocent (EUR 0,01) hält,

hier vertreten durch Dr. Antje Reibold, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer am 21. August 2012 in Jersey erteilten Vollmacht.

Diese Vollmachten werden nach Paraphierung „ne varietur“ durch den Notar und die Bevollmächtigte vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit dieser Urkunde registriert zu werden.

Die erschienenen Parteien sind alle Gesellschafter der Highrise S.à r.l., einer luxemburgischen société à responsabilité limitée mit Gesellschaftssitz in 12F Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 154943, gegründet durch notarielle Urkunde, ausgestellt von Notar Edouard Delosch mit Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg, am 11. August 2010, veröffentlicht im Mé-

morial C, Recueil des Sociétés et Associations am 1. Oktober 2010, Nummer 2059 (die „Gesellschaft“). Die Satzung wurde seitdem nicht mehr geändert.

Da die erschienenen Parteien das gesamte Gesellschaftskapital vertreten und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet haben, ist die Gesellschafterversammlung formwirksam eröffnet und kann wirksam über die folgenden Tagesordnungspunkte verhandeln:

Tagesordnung

1. Beschluss das laufende Geschäftsjahr der Gesellschaft zum 30. September 2012 abzuschließen und das Geschäftsjahr der Gesellschaft dahingehend zu ändern, dass es von nun am 1. Oktober eines Jahres beginnt und am letzten Tag des Monats September des darauffolgenden Jahres endet.

2. Beschluss Artikel 13.1 der Satzung der Gesellschaft insofern abzuändern.

3. Verschiedenes.

Daraufhin hat die Gesellschafterversammlung nach Verhandlung einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt, das laufende Geschäftsjahr der Gesellschaft zum 30. September 2012 abzuschließen und das Geschäftsjahr der Gesellschaft dahingehend zu ändern, dass es von nun am 1. Oktober eines Jahres beginnt und am letzten Tag des Monats September des darauffolgenden Jahres endet.

Zweiter Beschluss

In Folge der vorstehenden Beschlüsse, beschließt die Gesellschafterversammlung, Artikel 13.1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt neuzufassen:

“ **13.1.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten (1) Oktober eines jeden Jahres und endet am dreißigsten (30) September des darauffolgenden Jahres.”

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Worüber die vorliegende Urkunde in Luxemburg am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt aufgenommen wurde.

Sie wurde der Bevollmächtigten der erschienenen Parteien vorgelesen und von Letzterer und dem unterzeichnenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: A. REIBOLD, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 28. August 2012. Relation: EAC/2012/11289. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2012119710/124.

(120162081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Diamonds Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.293.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 17 septembre 2012

Le Conseil d'administration accepte la démission de Madame Anne-Sophie Chenot, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe L-1637 Luxembourg en tant qu'administrateur de la société avec effet immédiat.

Le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, né le 7 février 1964 à Saint-Mard (Belgique) avec adresse professionnelle au 40, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Jérémy Lequeux, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Monsieur Cyrille Vallée, employé privé, avec adresse professionnelle au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg;
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012120746/22.

(120162629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

PFCME S.A., Private Finance Capital Market & Equities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.840.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120459/9.

(120162860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

SES Latin America, Société Anonyme.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 118.454.

EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 28 mars 2012, le mandat du commissaire aux comptes, Ernst & Young, Société Anonyme, 7, rue Gabriel Lippmann, L – 5365 Münsbach, a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120522/13.

(120162725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Shirley Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 150.052.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 Septembre 2012.

Référence de publication: 2012120528/10.

(120162758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Europa Rock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 2.933.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.023.

Extrait des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 11 juillet 2012

En date du 11 juillet 2012, l'associé unique de la Société a décidé de:

1) réélire Monsieur Eric Biren, Monsieur Vincent Goy, et Mademoiselle Zivana Krusic, tous les trois demeurant professionnellement au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en leur qualité de gérants de la Société pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des associés devant se tenir en 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012; et

2) réélire Deloitte Audit (anciennement «Deloitte SA»), société à responsabilité limitée dont le siège social est sis au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, aux fonctions de réviseur d'entreprises agréé de la Société, pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale des associés devant se tenir en 2013 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2012.

Pour la Société

Signatures

Référence de publication: 2012120770/22.

(120163395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Sogemark Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 53.312.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012120539/12.

(120162784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Tamweelview Co-investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 113.779.

Rectificatif au dépôt L120140302

Veillez noter que l'élection à la fonction de gérant de M. Khadem Mohamed Al Remeithi, né le 1^{er} janvier 1981 à Al Ain, Emirats Arabes Unis, résidant professionnellement au 211 Corniche Street, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis, est entrée en vigueur non pas en date du 1^{er} Août 2012 mais bien du 1^{er} Septembre 2012.

Par ailleurs, veuillez également noter la démission au poste de gérant de M. Bruce Melville Ambler Jr. pour effet au 1^{er} Septembre 2012.

A dater du 1^{er} Septembre, le Conseil de gérance est en conséquence composé comme suit:

- Martinus Cornelis Johannes Weijermans, gérant;
- M. Khaled Mohamed Abul Husain Al Khajeh, gérant;
- M. Mohamed Ahmed Darwish Karam Al Qubaisi, gérant;
- M. Marcus Jacobus Dijkerman, gérant;
- M. Franciscus Willem Josephine Welman, gérant;
- M. Khadem Mohamed Matar Mohamed Al Remeithi, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tamweelview Co-Investment S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012120559/24.

(120162928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Tanagra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 103.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012120562/11.

(120163396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Kaiserkarree S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.267.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.140.

EXTRAIT

I/ Il résulte des résolutions prises par les associés en date du 31 août 2012 que la personne suivante a démissionné, avec effet immédiat, de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Bernard Penaud, né le 10 décembre 1965 à Brive-La-Gaillarde, France, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

II/ Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée, avec effet immédiat, et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Philippe Joland, né le 7 octobre 1969 à Neuilly-sur-Seine, France, ayant son adresse professionnelle au 49-51, Avenue George V, 75008 Paris, France.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Philippe Joland, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, résidant au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur George Hatzman, né le 23 janvier 1968 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Gérants de catégorie B:

- Madame Joséphine Andonissamy, né le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 septembre 2012.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2012120900/37.

(120162575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Tea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 134.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120563/10.

(120163386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

**Teknimed International S.A., Société Anonyme,
(anc. Intekbio S.A.).**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 90.675.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2012120566/11.

(120162741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 91.227.430,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2012120630/13.

(120162809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Transped GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012120570/10.

(120162843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Trinacria Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 25, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.647.

Extrait de la cession de parts du 18 septembre 2012

Il en résulte d'une cession de parts du 18 septembre 2012 que:

Monsieur NIKOLLI Xholerd, ouvrier, né le 6 octobre 1990 à Puke (Albanie), demeurant à L-4391 Pontpierre, 25, rue de Luxembourg,

a cédé 49 parts sociales de la société à responsabilité limitée Trinacria Italia Sàrl, établie et ayant son siège social à L-4391 Pontpierre, 25, rue de Luxembourg, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 101647, à

Monsieur AVANZATO Francesco, ouvrier, né le 23 mars 1944 à Palermo (Italie), demeurant à L-4391 Pontpierre, 25, rue de Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2012120571/17.

(120162794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Versailles Securities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 542.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 103.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour Versailles Securities S.à r.l.

Stéphane HEPIENUZE

Mandataire

Référence de publication: 2012120582/14.

(120162821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

VII Strand A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.572.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120590/10.

(120162780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

VII Strand B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 161.608.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120592/10.

(120162792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding), Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.334.

Extrait des décisions de l'assemblée générale du 23 juillet 2012

Composition du Conseil d'Administration jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013

- Monsieur Raymond MARTIN, président du conseil d'administration et administrateur
- Monsieur Georges Lentz, administrateur et administrateur-délégué
- Monsieur Réginald NEUMAN, administrateur
- Monsieur Hubert CLASEN, administrateur
- Monsieur Josef SIMMET, administrateur
- Monsieur Jean-Louis SCHILTZ, administrateur
- Monsieur Paul HELMINGER, administrateur

Changement d'adresse

Veillez noter que l'adresse du président du conseil d'administration et administrateur M. Raymond MARTIN, est désormais 11, rue Marguerite Thomas-Clement à L-2617 Luxembourg.

Réviseur d'entreprises

ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprise, est reconduit dans son mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2013

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT CONFORME

Georges Lentz

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2012120698/26.

(120162862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Vulgaris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 22.800,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2012120597/14.

(120162787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Woodlander Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.226.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 6 septembre 2012

L'adresse de notre société est fixée au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg

Woodlander Project S.A.

Référence de publication: 2012120599/10.

(120162833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 91.227.430,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2012120631/13.

(120162817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Leo Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 87.391.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juin 2012

- Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Monsieur Alain RENARD. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 7 juin 2012.

Certifié sincère et conforme

LEO PARTICIPATIONS S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012120920/17.

(120162647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Atomic Pizza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4732 Pétange, 8, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 151.575.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nicole KIEFER / Davide ERAMO
Les gérants

Référence de publication: 2012120642/11.

(120162782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Kiawah Island Capital Advisers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 171.455.

STATUTES

In the year two thousand and twelve on the thirty-first day of August.

Before Me Joëlle SCHWACHTGEN, notary residing in Wiltz, acting on behalf of his colleague Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in L-2740 Luxembourg,

acting as proxyholder of Mr. Richard GRINDON, investment advisor, born in London (UK) on October 12th 1965, residing professionally at Marley Wood, Marley Common, Haslemere Surrey, GU27 3PT, by virtue of a proxy under private seal, given in Marley Wood on August 1st, 2012.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The purpose of the Company is the development and issuance of financial advices, opinions and reports on Luxembourg or Foreign Investment Funds, general recommendations on financial instruments, investment research and financial analysis, and activities of Investment Advice for the exclusive benefit of Luxembourg or Foreign Investment Funds; all in strict application of the article 1.1(2)i of the Law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended. In this context, the Company will not undertake any activity as a Financial Sector Professional, as Investment Advisor, Investment Manager or Distributor of Undertaking for Collective Investments which may need the express control of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

In addition, the Company may have units or shares in any form, by means of purchase, exchange or any other manner, in other Luxembourg or foreign companies or societies, and the management, control, reassessment of such units or shares as well. The Company may transfer such units or shares by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may develop all necessary activities for accomplishing its purpose.

The Company may provide its services in Luxembourg and in foreign countries, where branches can be established.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "KIAWAH ISLAND CAPITAL ADVISERS S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in the municipality of Clemency.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) represented by one hundred (100) shares with a nominal value of one hundred twenty-four euro (EUR 124.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the partners' meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers.

The partners' meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The partners' meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telegram, telefax or electronic mail, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax or electronic mail another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly executed by them on behalf of the Company.

Art. 14. Partners' decisions are taken by partners' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the partners' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each partner shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of partners representing the three quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Clemency or such other place as the managers may from time to time determine.

A single partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the single partner.

Art. 16. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 17. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 19. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Transitory disposition

The first accounting year begins today and ends on December 31st 2012.

Subscription and liberation

The Articles having thus been established, the sole shareholder subscribes the one hundred (100.-) shares representing the total share capital of the Company, and fully paid up by payments in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred euro (EUR 12,400.-) is now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

The above named appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has passed the following resolutions as sole shareholder of the company:

1.- The following is appointed manager of the company for an unlimited period:

Mr. Richard GRINDON, prenamed, born in London (UK) on October 12th 1965, residing professionally at Marley Wood, Marley Common, Haslemere Surrey, GU27 3PT, which will all be able to represent and bind the Company towards third parties by signature.

2.- The registered office is fixed at L-4963 Clemency, 9, Rue Basse.

Cost

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand three hundred Euros (EUR 1,000.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le trente et un août.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, agissant en tant que mandataire de Mr Richard GRINDON, conseiller en investissement, demeurant professionnellement Marley Wood, Marley Common, Haslemere Surrey, GU27 3PT, né à Londres (UK) le 12 Octobre 1965, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Marley Wood le 1^{er} août 2012.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La société a pour objet le développement et l'élaboration de conseils financiers, opinions ou rapports financiers sur des Fonds d'Investissement luxembourgeois ou étrangers, de recommandations générales sur instruments financiers, la recherche en investissements et l'analyse financière, ainsi que des activités de conseiller en investissement au bénéfice exclusif de Fonds d'Investissement luxembourgeois ou étrangers; le tout en restant strictement dans le champ d'application de l'article 1.1(2)i de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au Secteur Financier, tel que modifiée. A ce titre, la société n'exercera en aucune manière une activité de Professionnel du Secteur Financier, de conseiller en investissements, de gestionnaire en investissements ou de distributeur de parts d'organismes de placement collectif qui relèverait de la surveillance de la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

La société aura de même pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

En général, la Société pourra porter à terme des activités utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

La Société pourra fournir ses services au Luxembourg et à l'étranger, ayant la possibilité d'établir des succursales.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «KIAWAH ISLAND CAPITAL ADVISERS S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Clémency.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, conformément aux exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par télégramme, télécopie ou courrier électronique, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou courrier électronique un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq (25).

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représentée.

Toute assemblée se tiendra à Clémency ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2012.

Souscription et libération

Les statuts ayant été arrêtés, l'associé unique souscrit les cent (100) parts sociales représentant la totalité du capital social et ont été entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) est désormais à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Décisions de l'associé unique

La partie comparante prénommée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique de la société:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Mr. Richard GRINDON, prénommé, né à Londres (UK) le 12 Octobre 1965, demeurant professionnellement à Marley Wood, Marley Common, Haslemere Surrey, GU27 3PT, lequel aura tous pouvoirs pour représenter et engager valablement la Société vis-à-vis des tiers par sa signature.

2.- Le siège social est fixé à L-4963 Clémency, Rue Basse n° 9.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à mille euros (1.000,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le Notaire.

Signé: V. PIERRU, J. SCHWACHTGEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2012. Relation: LAC/2012/41247. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2012.

Référence de publication: 2012119752/280.

(120161954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Alliance Data Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.900.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 114.903.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Pour Alliance Data Luxembourg S.à r.l.

Stéphane HEPIENUZE

Mandataire

Référence de publication: 2012120632/14.

(120162815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Alset IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.511.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Alset IP S.à.r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Référence de publication: 2012120635/14.

(120162797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Sera Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 29.884.

Société constituée le 10 janvier 1989 par Maître Marc Elter (Mémorial C n° 142 du 24.05.89).

Les statuts furent modifiés le 8 décembre 2006 par Me Robert Schuman (Mém 215 du 20.02.07).

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'Assemblée générale du 27 avril 2012, que l'Assemblée accepte la démission de l'actuel Commissaire, BDO Compagnie Fiduciaire SA, et, nomme comme remplaçant la Fiduciaire "Sheiwen. Nickels", 126 rue Cents, L-1319 Luxembourg, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale à tenir en 2015.

Pour extrait

Signature

Le Mandataire

Référence de publication: 2012130600/16.

(120162786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

AGRC Luxembourg, Aon Global Risk Consulting Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.670.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Aon Global Risk Consulting Luxembourg

In abbeviata "AGRC Luxembourg"

Fabrice FRERE

Gérant

Référence de publication: 2012120637/13.

(120162763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Access Travail Temporaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4031 Esch-sur-Alzette, 78, rue Zénon Bernard.

R.C.S. Luxembourg B 114.421.

Rectification du dépôt fait auprès du registre de commerce et des sociétés sous la référence L120044063 en date du 19 mars 2012

Les comptes annuels rectifiés au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012120644/11.

(120162823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

AFG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 183.354.060,00.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.526.

Les comptes annuels au 31 mars 2011, établis en Livres Sterling, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

122110

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120646/12.

(120162735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Algeco Scotsman Global S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.540.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2012120652/12.

(120162773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Apone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.643.

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission comme commissaire aux comptes de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

CO-VENTURES S.A.

Signature

Référence de publication: 2012120657/12.

(120162767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Luxembourg Hydro Power, Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 156.923.

L'an deux mil douze, le vingt-sept août.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, empêché.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Luxembourg Hydro Power S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 11 avenue Guillaume, constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER prénommé le 16 novembre 2010, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2864 du 30 décembre 2010,

modifié suivant actes reçus par le notaire instrumentant agissant en remplacement de Maître Paul DECKER prénommé en date du 29 juillet 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2368 du 4 octobre 2011, et par Maître Paul DECKER en date du 17 novembre 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2924 du 30 novembre 2011,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 156.923.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Maître Véronique WAUTHIER, Avocate à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président nomme Mademoiselle Estelle MATERA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Madame Delphine GOERGEN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant maximum d'un million d'euros (1.000.000 EUR) par apport en espèces pour le porter de son montant actuel de deux millions cinquante-quatre mille huit cent vingt-huit euros (2.054.828 EUR) à un montant de trois millions cinquante-quatre mille huit cent vingt-huit euros (3.054.828 EUR) avec

création d'un montant maximum de cinq cent mille (500.000) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Etat des souscriptions, les bulletins de souscription devant être retournés au Conseil d'Administration pour le 22 août 2012 (date de réception) au plus tard à l'adresse suivante: «Luxembourg Hydro Power S.A.», 11, avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg. Le non exercice du droit de souscription préférentiel vaudra renon tacite à l'exercice de ce droit, avec possibilité pour les autres actionnaires de souscrire des actions complémentaires au prorata de leur participation, le capital n'étant appelé à être augmenté qu'à concurrence des souscriptions recueillies et libérées dans les délais prescrits;

3. Etat des libérations, les actions nouvelles émises étant à libérer intégralement par transfert sur le compte de la société IBAN LU54 061 530626 2600 - EUR - auprès de la Société Générale Bank & Trust, Code SWIFT SGABLULL, pour le 23 août 2012 au plus tard, la date de crédit en compte faisant foi, avec, à défaut, annulation des souscriptions précédemment adressées au Conseil d'Administration;

4. Répartition des actions nouvellement émises en actions de catégorie A et en actions de catégorie B en fonction de l'identité des souscripteurs;

5. Modification correspondante à l'article 6§1 des statuts;

6. Divers.

II. Que l'Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par courrier recommandé adressé en date du 20 juillet 2012 à l'actionnaire absent dont preuve de l'envoi restera annexée aux présentes.

III. Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social d'un montant d'un million d'euros (1.000.000 EUR) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cinquante-quatre mille huit cent vingt-huit euros (2.054.828 EUR) à un montant de trois millions cinquante-quatre mille huit cent vingt-huit euros (3.054.828 EUR) avec création de cinq cent mille (500.000) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Deuxième résolution

Souscription et Libération

Messieurs Jean-Luc Rivoire, Antoine Decitre et Yves Rivoire ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel en faveur de Saint Merri Capital SàRL et Omnes Capital S.A. ayant renoncé tacitement par non exercice, se sont présentés:

- le FCPR CL Capital Développement I avec siège social 100, boulevard du Montparnasse, F-75014 Paris ayant déclaré vouloir souscrire vingt-neuf mille quatre cent soixante-dix (29.470) actions nouvelles libérées par un apport en espèces de cinquante-huit mille neuf cent quarante euros (58.940 EUR),

ici représenté par Madame Véronique WAUTHIER en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 août 2012,

- Crédit Agricole Capital Investissement et Finance avec siège social 100, boulevard du Montparnasse, F-75014 Paris ayant déclaré vouloir souscrire quatre-vingt-dix-huit mille deux cent trente-cinq (98.235) actions nouvelles libérées par un apport en espèces de cent quatre-vingt-seize mille quatre cent soixante-dix euros (196.470 EUR);

ici représentée par Madame Véronique WAUTHIER en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 21 août 2012,

- Saint Merri Capital SàRL avec siège social 11 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg ayant déclaré vouloir souscrire l'ensemble des actions nouvelles disponibles à la souscription, soit en l'espèce trois cent soixante-douze mille deux cent quatre-vingt-quinze actions (372.295) avec un apport en espèces de sept cent quarante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-dix euros (744.590 EUR),

ici représentée par Monsieur Philippe PEDRINI en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 juillet 2012;

lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par les mandataires des comparants, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes.

Le montant d'un million d'euros (1.000.000 EUR) se trouve à la libre disposition de la société tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

L'Assemblée Générale décide d'approuver la souscription des cinq cent mille (500.000) actions dont

vingt-neuf mille quatre cent soixante-dix (29.470) actions de catégorie B souscrites par le FCPR CL Capital Développement I,

quatre-vingt-dix-huit mille deux cent trente-cinq (98.235) actions de catégorie B souscrites par Crédit Agricole Capital Investissement et Finance,

trois cent soixante-douze mille deux cent quatre-vingt-quinze (372.295) actions de catégorie A souscrites par Saint Merri Capital SàRL.

122112

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6. (1^{er} paragraphe).** Le capital social de la société est fixé à la somme de trois millions cinquante-quatre mille huit cent vingt-huit euros (3.054.828 EUR) représenté par un million cinq cent vingt-sept mille quatre cent quatorze (1.527.414) actions de deux euros (2 EUR) chacune dont un million cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-quinze (1.137.295) actions de catégorie A et trois cent quatre-vingt-dix mille cent dix-neuf (390.119) actions de catégorie B.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à 15 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 2.100 EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par nom, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, E. MATERA, D. GOERGEN, Ph. PEDRINI, M. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 août 2012. Relation: LAC/2012/40509. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Référence de publication: 2012120909/105.

(120162755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Apone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.643.

Par la présente, nous avons le regret de vous informer de notre démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Lux Business Management Sarl

Signatures

Référence de publication: 2012120658/12.

(120162767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.

Apone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.643.

Par la présente, j'ai le regret de vous informer de ma démission comme administrateur de votre société et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 septembre 2012.

Eric Tazzieri.

Référence de publication: 2012120659/10.

(120162767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2012.
